



RAPPORT ANNUEL 2024

sur le prix et la qualité du service public de collecte des déchets ménagers et assimilés



AVANT PROPOS

Roannais Agglomération a la compétence collecte et traitement des Déchets Ménagers depuis sa création le 1^{er} janvier 2013. La communauté d'agglomération a transféré la compétence traitement au Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais (SEEDR), par délibération.

Le présent rapport est établi conformément aux dispositions du décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il présente le bilan annuel de 2024 sur la qualité et le prix du service public de la collecte et de traitement des déchets ménagers.

Dans un souci d'information et de transparence à l'égard des usagers et des élus, ce rapport sera aussi diffusé auprès de chacune des communes membres de la communauté d'agglomération.

Ce rapport s'attache à présenter les résultats de l'année 2024 tout en apportant tout commentaire utile sur l'évolution par rapport à 2023 et les années précédentes.

Table des matières

AVANT PROPOS	1
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DIRECTION	4
Le territoire desservi.....	4
Les missions de la direction déchets ménagers	5
L'organisation générale de la direction	7
L'organigramme.....	7
Les missions.....	7
Les modes de collecte	8
La collecte : un partage privé / public	9
Les moyens matériels pour la collecte en régie	10
UNE DIRECTION AU SERVICE DE L'USAGER	11
Le Service Relations Usagers	11
Le Numéro Vert	11
Le suivi de collecte	12
Le technicien des Systèmes d'Information Géographique	13
Le Service Communication et Sensibilisation	14
Les actions de sensibilisation	14
Le compostage domestique.....	15
LES PROJETS PHARES DE LA DIRECTION MENÉS EN 2024	16
La mise en place du tri à la source des biodéchets	16
Le contrôle d'accès en déchèteries	22
LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE	27
Le contexte réglementaire et situation actuelle.....	27
Les résultats 2024	27
Les contenants.....	28
Les bacs roulants	28
Les colonnes aériennes ou enterrées	28
La collecte des ordures ménagères non recyclables	29
Les résultats de la réorganisation	31
La collecte des déchets recyclables	32
Les emballages et les papiers	32
Le verre	35
La collecte des dépôts sauvages	39
Les déchèteries.....	40
Les encombrants	43
La collecte des textiles	45
Le parc roulant.....	46
LES INDICATEURS FINANCIERS	48

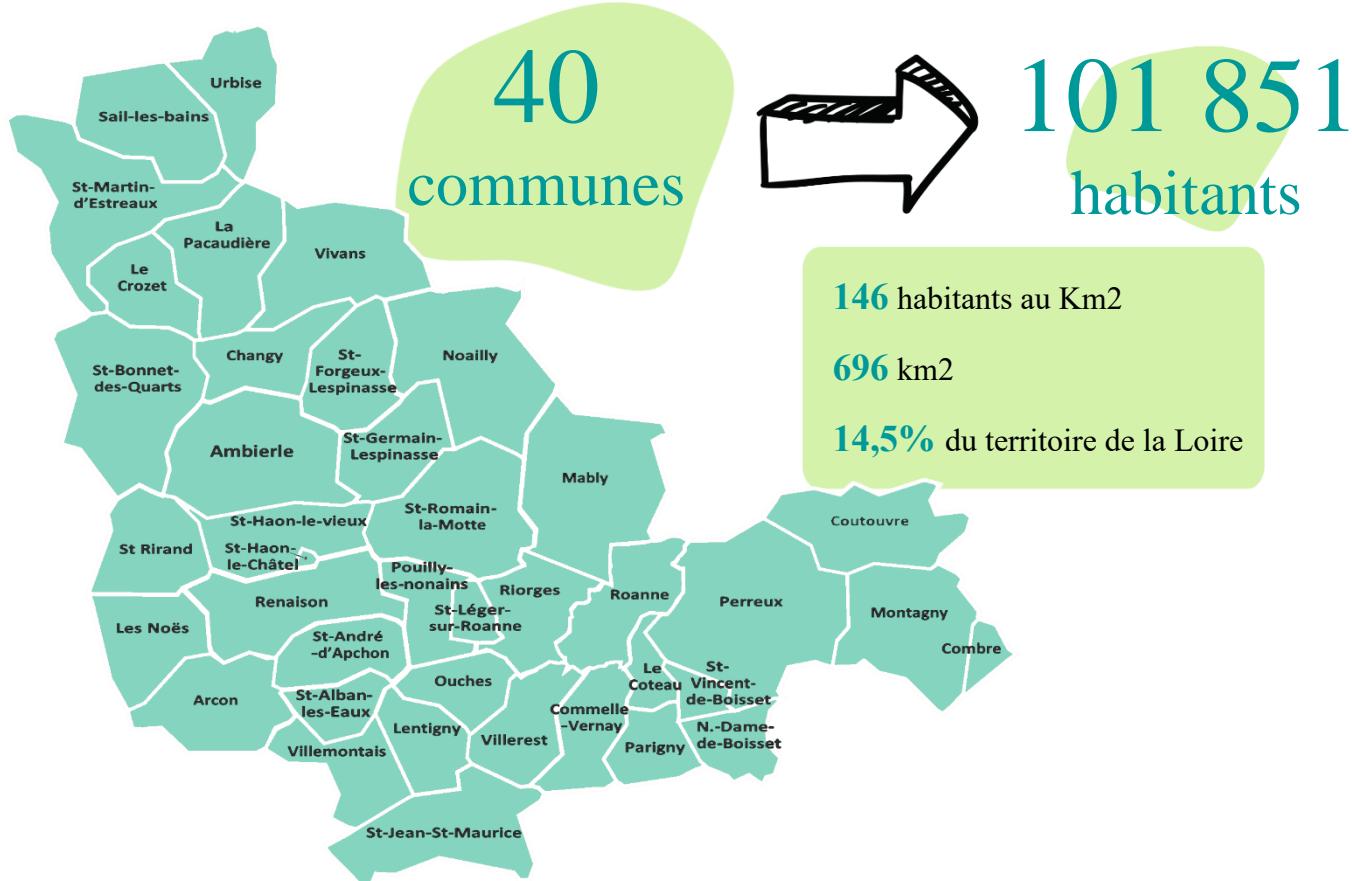
La fiscalité	48
La matrice des coûts	48
LES PERSPECTIVES 2025.....	51
Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)	51
Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)	53
ANNEXES.....	54

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DIRECTION

Roannais Agglomération dispose de la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés pour 40 communes, soit 101 851 habitants (Source : INSEE, recensement de la population 2023, en vigueur le 1^{er} janvier 2024).

Le traitement des déchets ménagers et assimilés est délégué au SEEDR (Syndicat d'Étude et d'Élimination des Déchets du Roannais).

Le territoire desservi



Tous les habitants du territoire communautaire bénéficient du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Particularités pour certains habitants en zone administrative frontalière

Roannais Agglomération a signé des conventions avec des collectivités voisines compétentes en matière de collecte des déchets ménagers afin que ces dernières assurent la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective et les accès en déchèteries sur certains secteurs éloignés des tournées effectuées. Cela concerne les habitations limitrophes situées à la limite des territoires respectifs afin d'optimiser et de limiter les déplacements de camions.

Ces conventions sont conclues avec :

- le SICTOM du Sud Allier,
- la COPLER,
- Charlieu Belmont Communauté

Les missions de la direction déchets ménagers

Inscrites dans une démarche mondiale de protection de l'environnement, traduite en France par le Grenelle de l'environnement et la loi de transition énergétique, les grandes activités de la direction sont :

1. Prévenir la production de déchets

Chaque habitant est incité à réduire la production de ses déchets pour répondre à deux objectifs, l'un étant environnemental, et l'autre économique, les deux étant étroitement liés.

2. Favoriser le tri sélectif

L'objectif est d'offrir aux habitants une logistique et des moyens adaptés pour leur permettre de déposer les matières triées rapidement et en toute sécurité.

Avec la mise en place des bacs jaunes en 2023, le geste de tri a été facilité pour les habitants de l'agglomération.

3. Collecter les matières

La collecte ne s'improvise pas et doit répondre à des règles strictes de sécurité. Elle nécessite aussi une logistique d'achat et d'entretien de matériels, de gestion et de planification des ressources, de distribution de bacs, d'installation de conteneurs ou de Point d'Apport Volontaire (PAV), d'enregistrement et de suivi des tonnages.

Toutes ces activités sont les maillons d'une chaîne qui ne supporte aucune rupture, et qui nécessitent pour chacune d'elle une attention particulière.

4. Les acheminer vers des points de captage prédéfinis

Il s'agit notamment du transport des déchets collectés sur les sites de Chassieu pour les emballages et papiers, de Mably (quai de transfert) puis de Cusset (centre d'enfouissement) pour les non-recyclables, de Saint-Romain-le-Puy pour le verre et de Saint-Priest-la-Roche pour les déchets verts et déchets alimentaires.

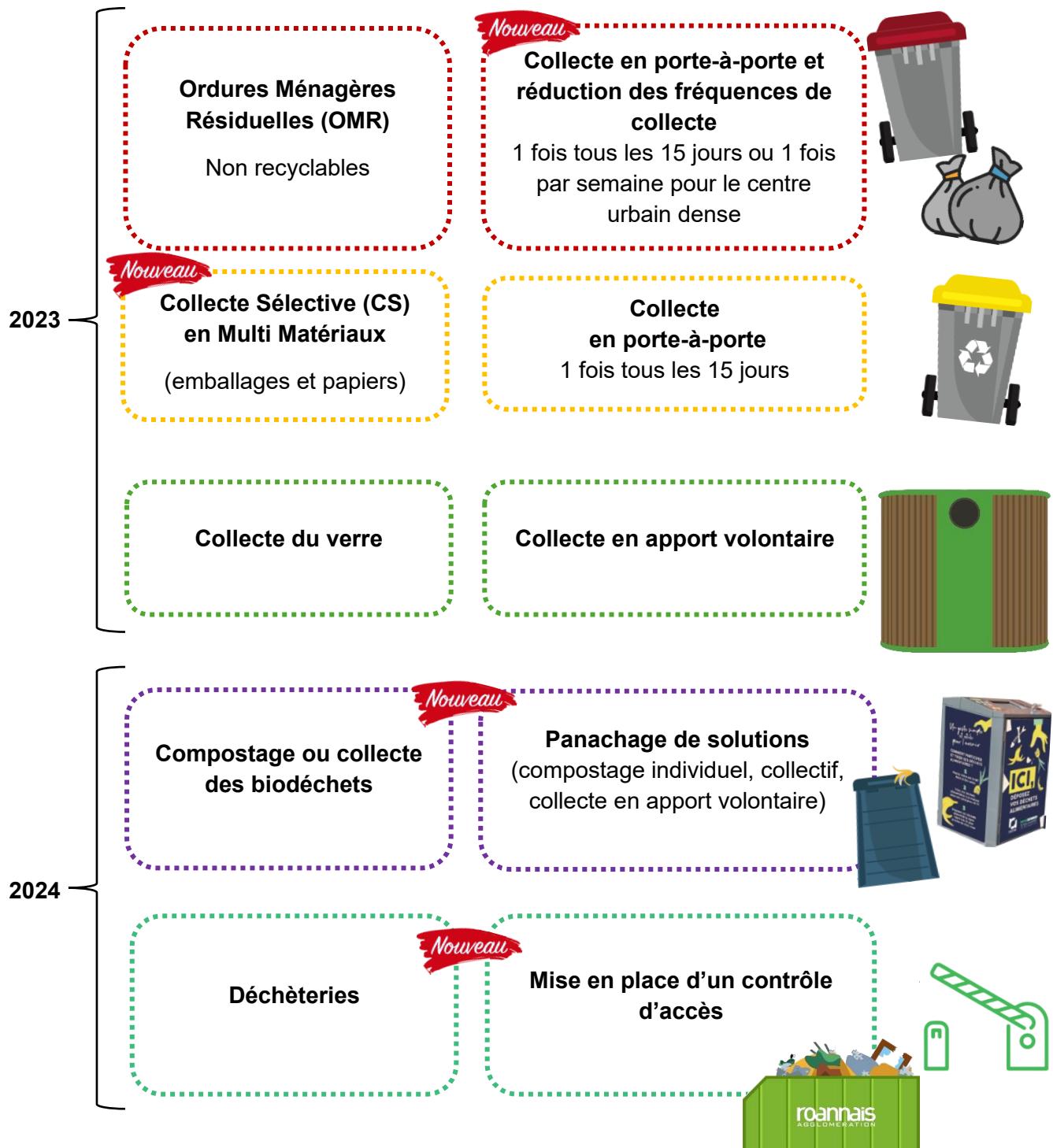
La compétence « Traitement » est déléguée au Syndicat d'Études et d'Élimination des Déchets du Roannais (SEEDR).

5. Optimiser les coûts de la direction en confortant la qualité

Une réflexion sur les modes de collecte et le financement de la direction a été engagée en 2018.

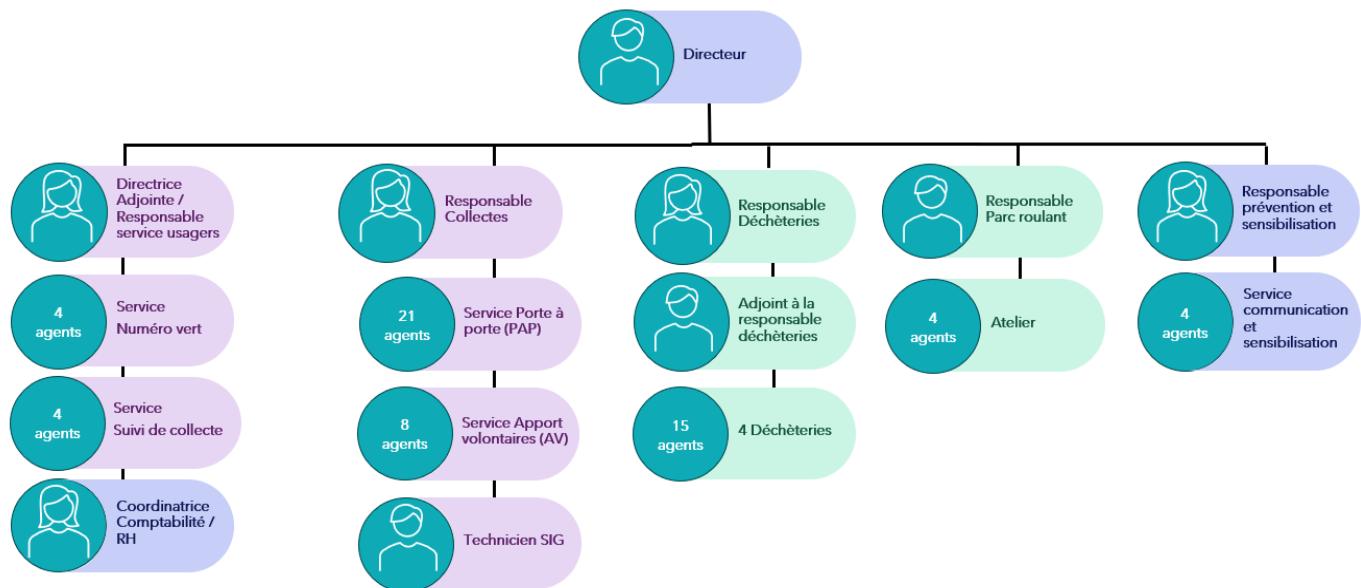
Cette étude a permis de définir un plan d'actions global pour optimiser et moderniser le service public de prévention et gestion des déchets sur son territoire ; tout en s'inscrivant dans le cadre des objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et de ses grandes orientations (réduction et valorisation des flux, maîtrise des coûts, ...). Ainsi, fin 2020, Roannais Agglomération a acté le scénario de la réorganisation des systèmes de collecte.

Rappel du projet Réorganisation des systèmes de collecte



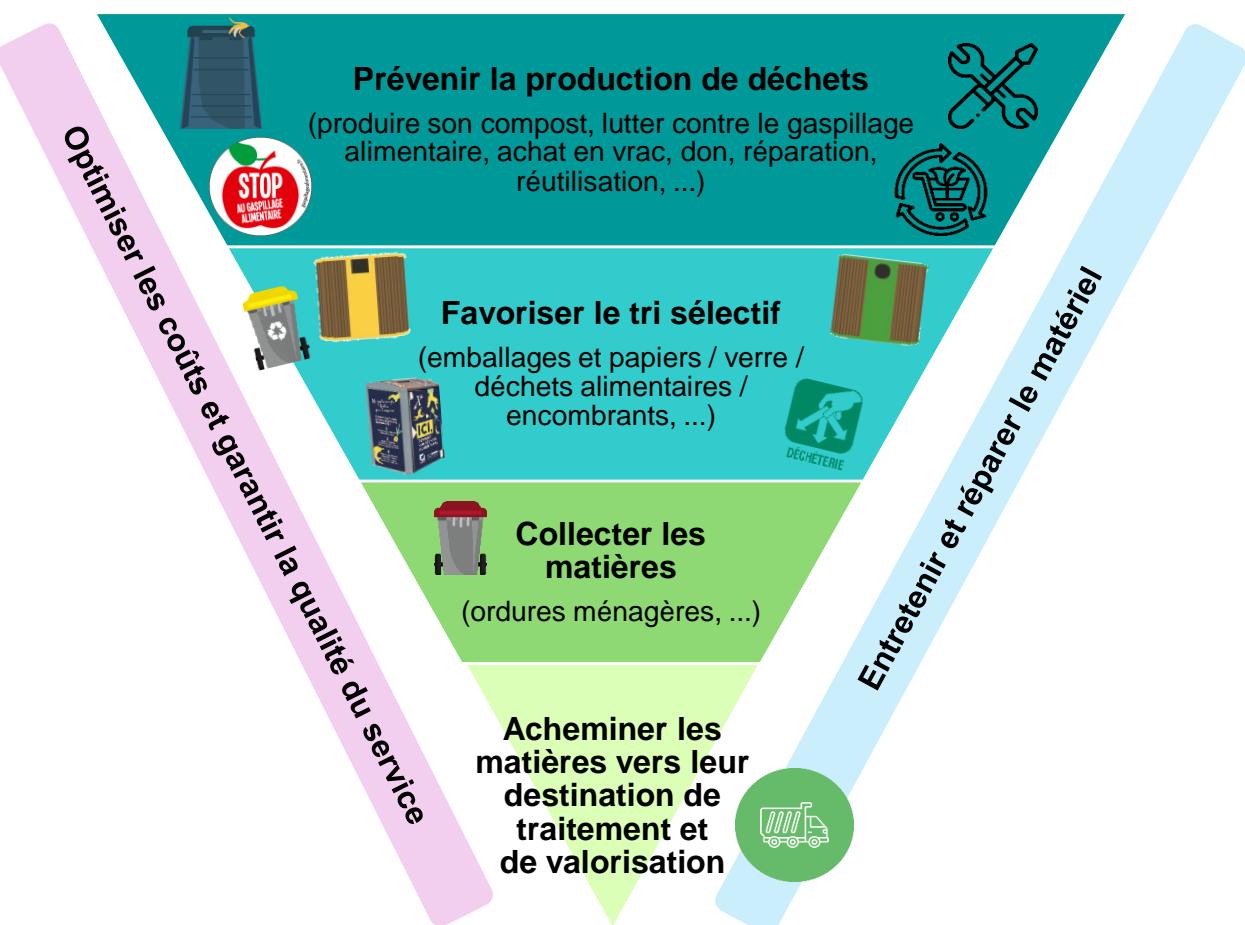
L'organisation générale de la direction

L'organigramme



L'engagement de l'ensemble des 70 agents du service, a permis de garantir un service public de qualité.

Les missions



Les modes de collecte

Les modes de collecte des déchets ménagers et assimilés :

PORTE-À-PORTE



Bac à couvercle bordeaux
pour les ordures ménagères
non recyclables



Bac à couvercle jaune
pour les emballages
et les papiers



Collecte des
emballages
et des papiers



Collecte
du verre



Collecte des déchets
alimentaires



LES DÉCHÈTERIES

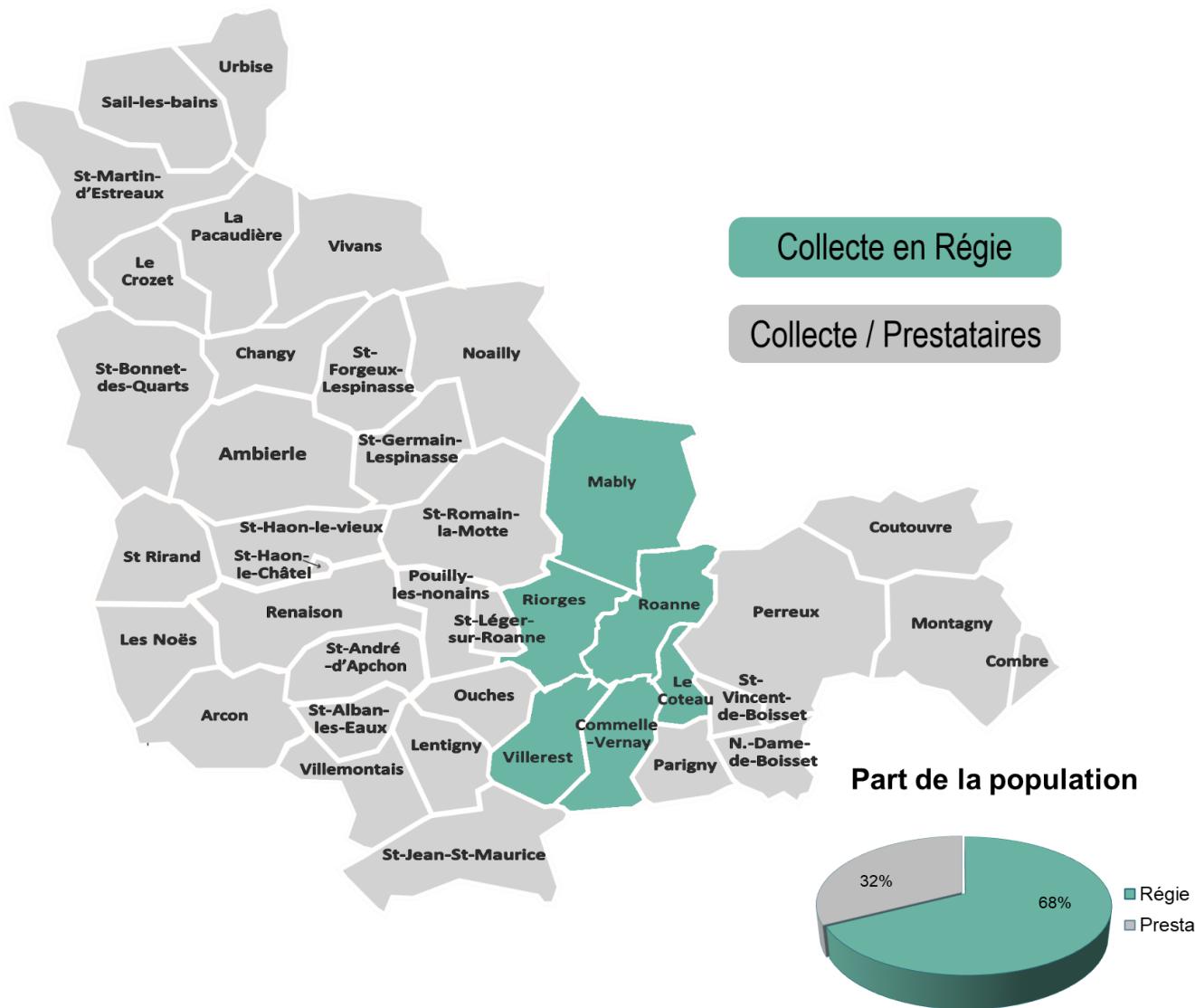


Les quatre déchèteries sont des installations
classées pour la protection de l'environnement
soumises à autorisation (rubrique n°2710)

La collecte : un partage privé / public

Aujourd'hui, 68% de la population de Roannais Agglomération est collectée en régie, c'est-à-dire directement par les agents de collecte de la direction déchets ménagers, contre 32 % par des prestataires privés.

Pour la collecte selective et les ordures ménagères, le territoire desservi en régie se situe sur les 6 communes urbaines ou semi-urbaines : Commelle Vernay, Le Coteau, Mably, Riorges, Roanne, Villerest.



Le marché de prestations de collecte comporte 3 lots :

- Lot 1 : Collecte en porte-à-porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets ménagers recyclables (emballages et papiers en multi matériaux) pour 34 communes, attribué à Secaf Chamfray
- Lot 2 : Conditionnement et transport des déchets ménagers recyclables (40 communes) au lieu de traitement, attribué à SUEZ
- Lot 3 : Transport du verre au lieu de traitement (40 communes), attribué à Secaf Chamfray

La collecte des apports volontaires est quant à elle assurée à 100% par les équipes de la direction déchets ménagers.

Les moyens matériels pour la collecte en régie



Un centre technique, boulevard Valmy à Roanne, comprenant :

- Un atelier pour les véhicules de collecte
- Locaux pour le personnel
- Une station de carburant
- Une aire de lavage



Quatre déchèteries :

- Déchèterie de Varennes à Roanne
- Déchèterie de la Villette à Riorges
- Déchèterie de Mardeloup à Pouilly les Nonains
- Déchèterie de la Gare à La Pacaudière

Nouveauté 2024 : Roannais Agglomération a acquis un **compacteur électrique** pour la première fois à la déchèterie de la Pacaudière. Un choix qui s'inscrit dans une volonté globale de s'orienter autant que possible vers des véhicules propres, n'émettant aucun gaz à effet de serre.



Le parc de véhicules est composé comme suit :

- 10 bennes à ordures ménagères
- 4 camions ampliroll pour le transport des bennes
- 5 compacteurs de déchèteries
- 1 compacteur mobile collecte sélective
- 4 camions ampiroll avec grue en poste fixe pour la collecte des emballages / papiers et du verre
- 6 utilitaires (3 pour les équipes de nettoyage des PAV, 1 pour les livraisons de bacs, 1 pour la gestion des déchets toxiques en déchèterie et 1 véhicule dépannage atelier et transport composteurs)



Depuis 2020, la direction déchets ménagers assure également la gestion du parc de véhicules légers (VL) de Roannais Agglomération (57 véhicules).

UNE DIRECTION AU SERVICE DE L'USAGER

Le Service Relations Usagers

Le Numéro Vert

Le Numéro Vert est la porte d'entrée de la direction déchets ménagers. Il est au service des usagers en répondant à leurs questions ou réclamations.

Le gestionnaire des réclamations répond aux appels, informe les usagers sur la gestion des déchets de l'agglomération, et notamment sur :

- les horaires et le fonctionnement des déchèteries
- les modalités de collecte (report, oubli...)
- les demandes de bacs en cas d'incidents et de nouvelles habitations, de déménagements (dotation calculée en fonction du nombre de personnes au foyer et de la fréquence de ramassage)
- les incivismes (dépôts sauvages autour des points tri ou des conteneurs enterrés...)
- les consignes de tri
- les préconisations en matière de collecte sur les projets de construction et/ou d'aménagement
- la délivrance des cartes Cliiink, des QRcode et badge d'accès aux déchèteries

Il recueille les réclamations des habitants et déclenche les actions correctives. Il traite aussi les demandes des bailleurs, des mairies, ...

Depuis janvier 2013, le numéro vert est le point d'entrée des 40 communes.



Du lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
non-stop
et le vendredi
de 08h00 à 12h00

Appel gratuit
0 800 17 34 50



numerovert@roannais-agglomeration.fr



Formulaires en ligne :

- Demande de bac
- Demande d'accès en déchèterie
- Demande de la carte Cliiink

Chiffres clés de 2024 :



13 826
APPELS
(plus de
20 000 en
2023)



6 163
DEMANDES
DE BACS
TRAITÉES



31 000
DEMANDES
D'ACCÈS EN
DÉCHÈTERIES
TRAITÉES
DEPUIS LE
05/02/2024

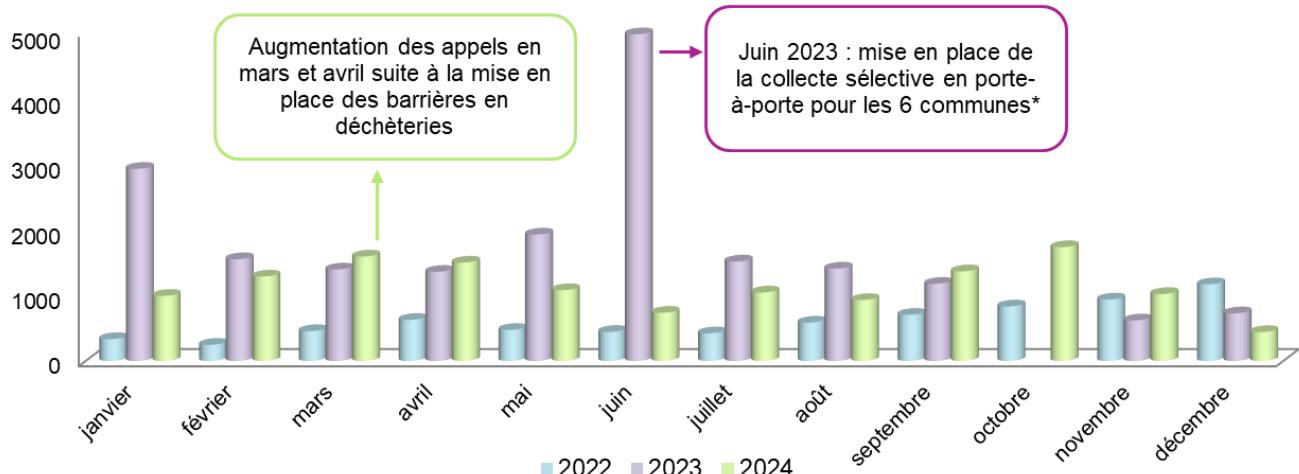


428
CARTES
CLIIINK
DELIVRÉES



37 PERMIS
DE CONSTRUIRE
OU
D'AMÉNAGER
TRAITÉS
(34 en 2023)

Evolution du nombre d'appels de 2022 à 2024



* Commelle-Vernay, Le Coteau, Mably, Riorges, Roanne et Villerest.

Le mois d'octobre 2023 n'est pas comptabilisé pour des raisons techniques.

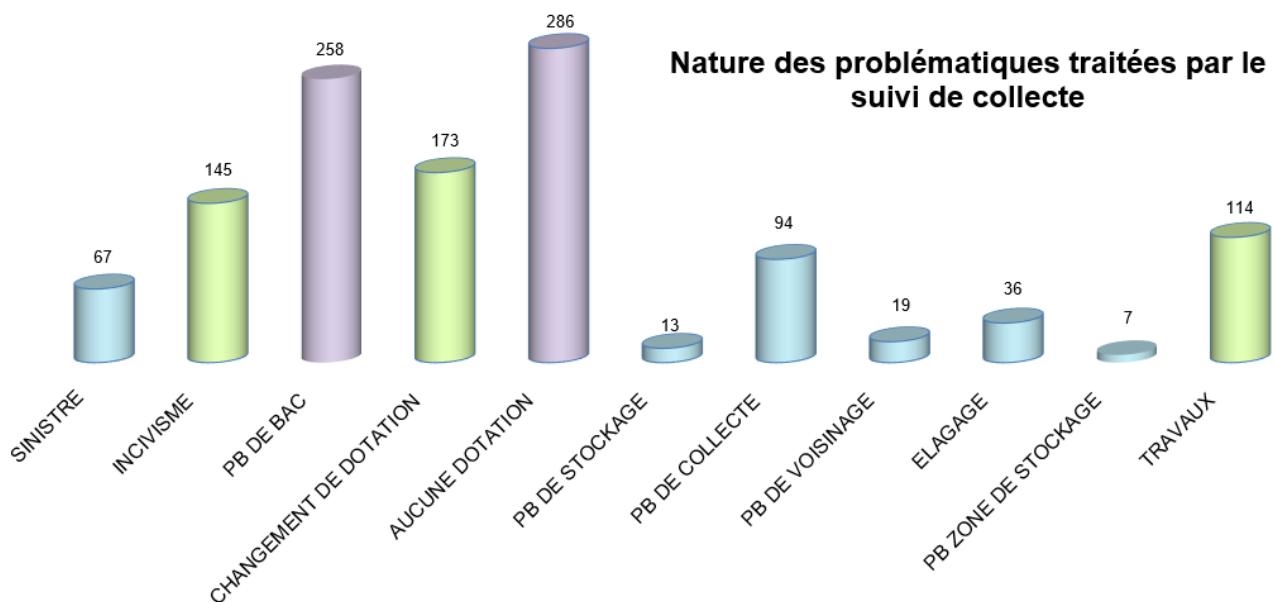
Le suivi de collecte

Les agents de suivi de collecte travaillent en collaboration avec le gestionnaire du numéro vert ainsi qu'avec les agents de la collecte ordures ménagères et de la collecte sélective. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des prestataires de collecte.

Ils informent les usagers sur les services et leurs obligations. Ils constatent les faits non conformes au règlement et établissent des courriers d'incivisme.

Ils suivent les dysfonctionnements de collecte et les sinistres. Ils gèrent les réclamations pour les dépôts sauvages aux abords des points tri aériens, enterrés et des bacs de regroupement.

Sur l'année 2024, ils sont intervenus 1212 fois, soit une centaine d'actions par mois, un chiffre en augmentation (936 suivis de collecte réalisés en 2023).



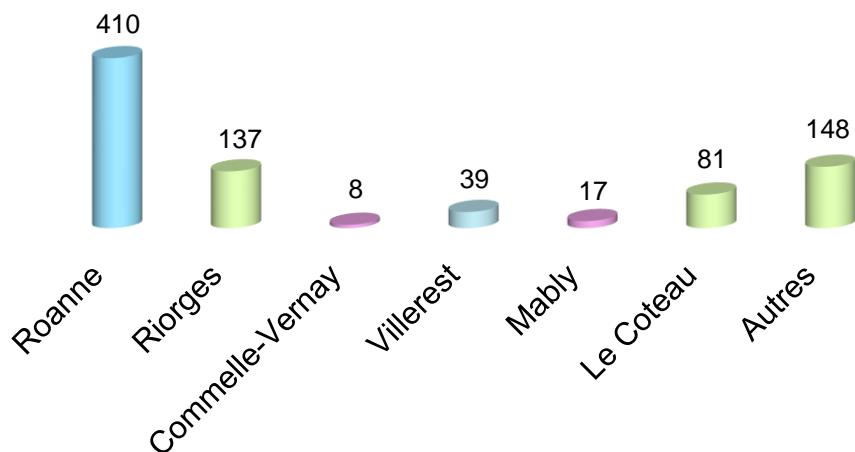
Le technicien des Systèmes d'Information Géographique

Le technicien SIG élabore les circuits de collecte, analyse et exploite les données afin d'optimiser les circuits et le coût de fonctionnement.

Les 40 communes lui envoient les arrêtés de travaux afin qu'il analyse s'il y a des répercussions ou non sur la collecte. Si les travaux ont un impact sur la collecte des déchets, les agents du suivi de collecte identifient les solutions potentielles à mettre en œuvre pour assurer la continuité du service sur la durée des travaux.

En 2024, 840 arrêtés ont été reçus, dont 162 entraînant une répercussion sur la collecte et 21 nécessitant une modification du mode de collecte.

Répartition des arrêtés de travaux selon les communes



Le Service Communication et Sensibilisation

Les actions de sensibilisation

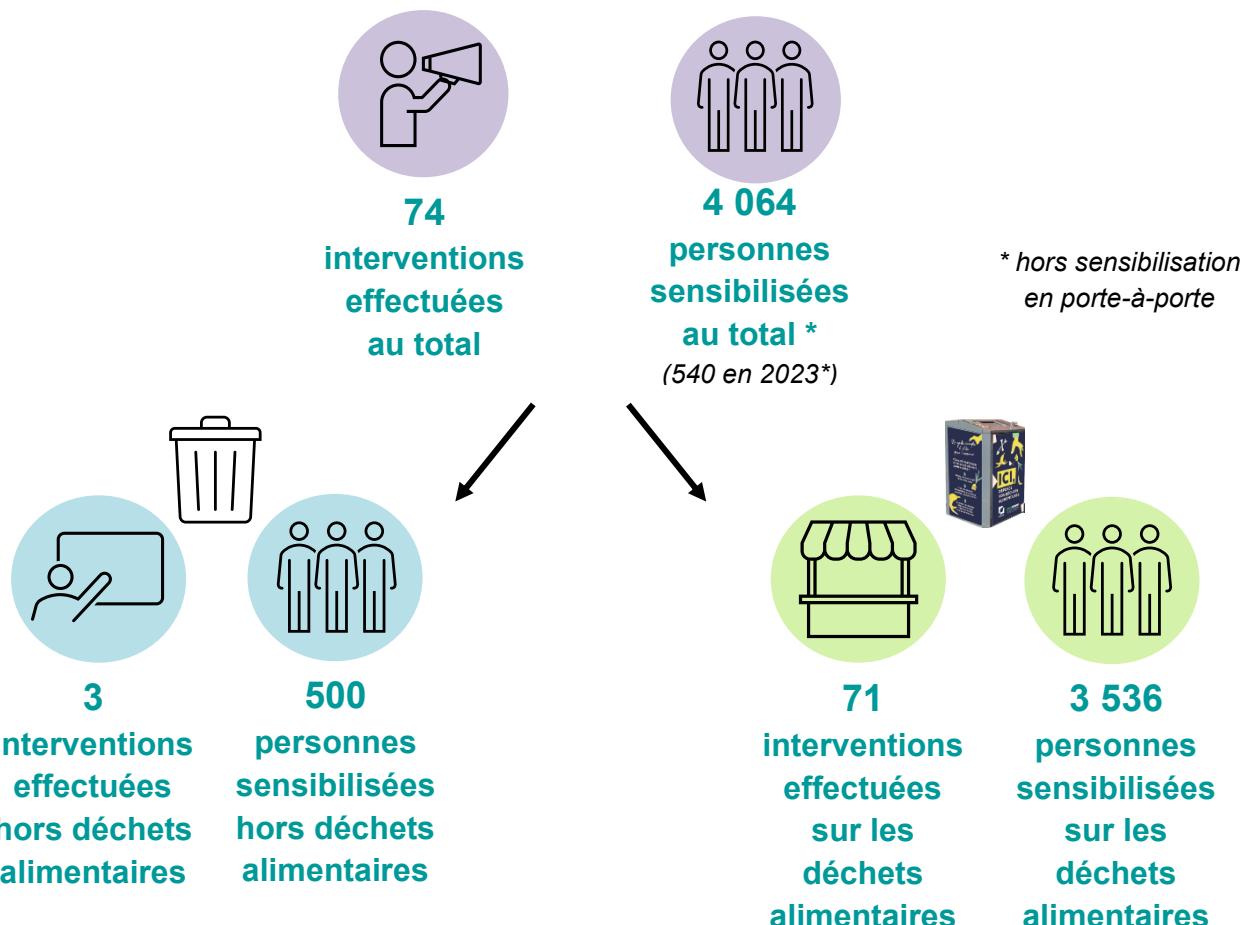
En 2024, les actions de sensibilisation ont été axées sur la mise en place du tri à la source des biodéchets.

Les événements et permanences organisés dans le cadre de la collecte des déchets alimentaires ont également permis de sensibiliser les habitants sur la gestion globale des déchets.

Des interventions sur le tri des déchets ont aussi été réalisées.

Le détail de ces interventions est présenté en annexe.

Chiffres clés des interventions :



Le compostage domestique

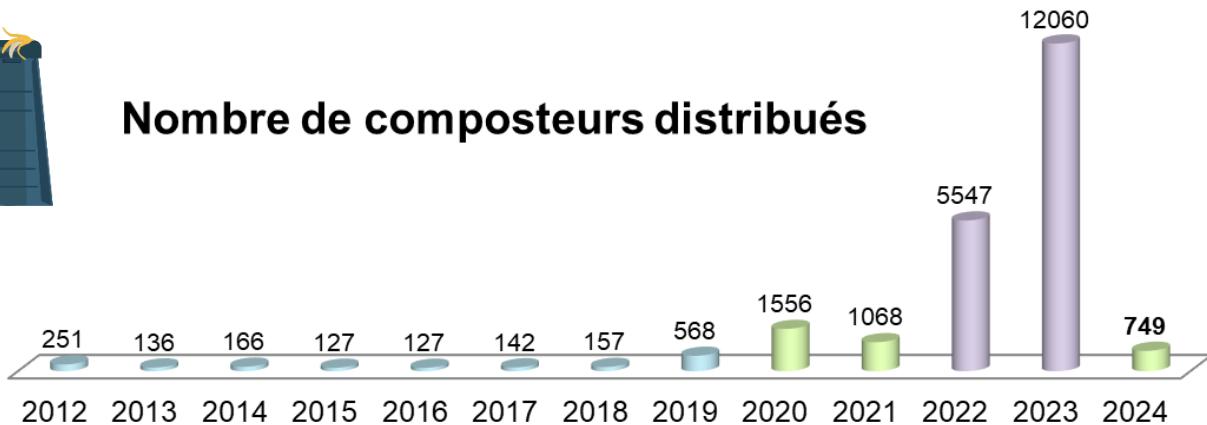
Le compostage domestique permet de réduire les quantités de déchets prises en charge par le service public de gestion des déchets en favorisant le retour à la terre de la matière organique.

Roannais Agglomération s'est inscrit dans cette démarche en lançant une campagne de sensibilisation et d'information des citoyens sur le compostage individuel et en distribuant gratuitement des composteurs depuis 2019.

Depuis 2022, plus de 18 000 composteurs ont été distribués gratuitement.



Nombre de composteurs distribués



LES PROJETS PHARES DE LA DIRECTION MENÉS EN 2024

La mise en place du tri à la source des biodéchets

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire) prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets.

En 2023, l'Agglomération a établi sa stratégie pour le tri et la valorisation des déchets alimentaires.

Scénario pour la mise en place du tri à la source des biodéchets



Schéma et calendrier de déploiement

Le déploiement des déchets alimentaires s'est effectué en deux phases, comme indiqué ci-dessous :



1ère phase

2ème phase

Déc. 2023 à févr. 2024
Emplacement des abri-bacs : concertation avec les communes

Mars à juin 2024
Distribution bioseaux - sacs krafts et sensibilisation en porte-à-porte

Mars à juin 2024
Installation des abri-bacs

14/03/2024 Démarrage de la collecte

Mars à juin 2024
Emplacement des abri-bacs : concertation avec les communes

Sept. à Oct. 2024
Installation des abri-bacs

Sept. à Nov. 2024
Distribution bioseaux - sacs krafts et sensibilisation en porte-à-porte

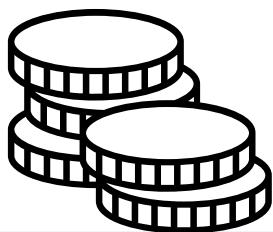
15/10/2024 Démarrage de la collecte

Budget prévisionnel

Acquisition et installation
des abri-bacs et bacs

Achat des bioseaux

Achat des sacs krafts

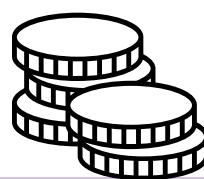


Investissement
1,1 M€



Distribution des bioseaux –
sacs krafts et sensibilisation

Collecte et nettoyage
des abri-bacs



Fonctionnement
700 k€/an

Distribution des kits et sensibilisation

Pour faciliter ce nouveau geste de tri, Roannais Agglomération a choisi de fournir aux habitants un kit de tri composé d'un bioseau de 10 litres, un lot de 100 sacs kraft et d'un mémo-tri.



Afin d'équiper un maximum de foyers, il a été choisi de réaliser une opération de distribution en porte-à-porte accompagnée d'une sensibilisation sur la gestion et le tri des biodéchets. Cette opération a été assurée par un prestataire dans le cadre d'un marché public.

Une équipe de 11 éco-animateurs pour la 1^{ère} phase et 4 éco-animateurs pour la 2^{ème} phase ont été recrutés pour effectuer la mission de distribution et de sensibilisation auprès des riverains concernés par la collecte en abribacs.

Les animateurs ont effectué 2 ou 3 passages pour remettre le kit, en cas d'absence, un avis de passage était déposé dans les boîtes aux lettres indiquant les dates et lieux de rencontre les plus proches pour venir retirer leur kit. Ces permanences étaient organisées dans les communes, sur les marchés et lors d'événements.



Affiche installée dans les halls d'immeubles pour annoncer le passage des animateurs

Pour les communes rurales, avec leur accord et leur participation, des kits étaient directement disponibles à l'accueil des mairies.

Au total, ce sont 22 882 foyers qui ont été sensibilisés directement en porte-à-porte, 56 permanences organisées dans les communes et sur les marchés et la tenue de stand lors de 6 événements ouverts au grand public. En totalité, Roannais Agglomération a remis 23 000 kits aux riverains.

La campagne de communication

Une importante campagne de communication a été effectuée afin d'annoncer cette nouvelle collecte.



Roannais Agglomération est intervenu lors de 9 conseils de quartiers sur Roanne et Le Coteau afin de présenter le projet et annoncer les différentes étapes.

Un mémo-tri dédié aux consignes de tri des déchets alimentaires a été conçu, il a été distribué à chaque habitant lors de la remise du kit de tri.

Une campagne d'affichage a été créée pour effectuer la promotion du dispositif.



Campagne d'affichage

L'affichage a également été décliné sur les camions de collecte de la direction déchets ménagers.



Covering sur les camions de Roannais Agglomération



Les abri-bacs déployés ont aussi bénéficié d'un habillage afin de les rendre plus visibles et facilement identifiables.



Pour trouver les équipements les plus proches de chez soi, un moteur de recherche a été conçu, il est disponible sur le site internet de l'agglomération.

A l'occasion du lancement de la collecte, une conférence de presse a été organisée avec la diffusion d'articles de presse.

Les abri-bacs déployés en ville

Pour répondre à la législation rendant obligatoire le tri des déchets alimentaires à la source, Roannais Agglo a lancé le déploiement d'abri-bacs. Des équipements destinés aux foyers ne pouvant être équipés d'un composteur.

Benjamin Berthollet
benjamin.berthollet@carrefour.fr

Dès abri-bacs vont être déployés dans les six communes urbaines de Roannais Agglo : Roanne, Riorges, Mably, Le Coteau, Commelle-Vernay et Villerest. Le premier équipement est déjà installé à Mably, en face de la mairie, sur le parking de la salle de sport. Au total, 370 vont être répartis à travers ce secteur. Le déploiement se poursuivra à Commelle-Vernay, Villerest puis Riorges et Le Coteau ces prochaines semaines. À Roanne, les abri-bacs prendront place à partir de mi-avril. Tout devrait être terminé fin mai.

Le triptyque : sac kraft, bio-seaux et abri-bac



NOUVEAUTÉ. Le déploiement des abri-bacs (*ici*, le premier, inauguré à Mably lundi 25 mars avec Jean-Yves Boire, vice-président de Roannais Agglo délégué aux déchets ménagers et Yves Nicolin, président de Roannais Agglo) s'effectue dans les communes de Mably, Commelle-Vernay, Villerest, Riorges et Le Coteau et Roanne. Pour la ville centre, tout devrait être finalisé fin mai. PHOTO B.B.

que foyer.

La collectivité répond ainsi à la loi, applicable depuis le 1^{er} janvier, qui oblige le tri des déchets alimentaires à la source. En ville, c'est la méthode sacs kraft/bio-seaux/abri-bac qui a été retenue, tandis que dans les maisons avec jardin ou en zone rurale, le composteur* remplace le trio de triage des biodéchets.

Les abri-bacs de l'Agglo sont accessibles aux personnes mobilité réduite, et complètement imperméables pour éviter la présence de nuisibles (comme les animaux) et les odeurs. Les bacs des abris seront

collectés une fois par semaine et deux fois lors de périodes où la chaleur est plus forte.

Les bio-déchets du Roannais partent ensuite à la méthanisation ou au compostage (avec la plate-forme de Saint-Priest-la-Roche). « Nos poubelles ont de la valeur », estime ainsi Yves Nicolin, président de l'Agglomération et maire de Roanne.

Les 34 autres communes de Roannais Agglo seront aussi concernées par l'installation d'abri-bacs. Ils seront installés dans les bourgs des localités plus rurales. Cette deuxième phase débutera à la ren-

trée pour s'achever fin novembre. D'ici la fin d'année, tout devrait être déployé. « On aura bouclé tout ce que l'on peut faire en matière de collecte », se félicite Jean-Yves Boire, vice-président délégué aux déchets ménagers.

La population pourra ainsi « nourrir » les abri-bacs tout au long de l'année puisque chaque habitant produit en moyenne 70 kg de bio-déchets par an. « C'est donc un enjeu important », résume Jean-Yves Boire.

L'ensemble de cette politique de tri (sacs kraft, bio-seaux, abri-bacs) a coûté un 1,2 million d'euros.

(*) Il est possible de faire une dérogation de composteur au 0.800.17.34.50.

Vélo K-RGO. Le vélo K-RGO qui collecte actuellement les déchets alimentaires à Roanne continuera sa mission.

MÉMO

Voici ce qu'il faut mettre et ne pas mettre dans les abri-bacs.

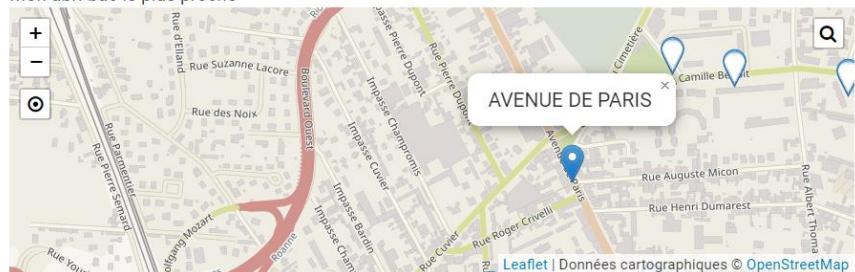
Autorisés. Viande, poisson, coquilles et crustacés, épluchures, restes de fruits et légumes, marc de café et sachets de thé, fromage, coquilles d'œuf, pain et céréales, restes de repas.

Interdits. Huile, capsules de café, verre, plastique, métal, déchets verts, couches, sacs en plastique, mégots, cendres, litière, déjections animales.

CARTE DES ABRI-BACS

- Demandez une géolocalisation de votre appareil
- Géolocalisation actuelle de votre appareil (si activée !)
- Centrer la carte sur une nouvelle adresse
- Abri-bacs - Cliquez sur l'icône pour connaître l'adresse de l'abri-bac

Mon abri-bac le plus proche *



i N'hésitez pas à déplacer la carte ou dézoomer pour visualiser plus d'abri-bacs.

◀ PRÉCÉDENT

ANNULER

SUIVANT ►

Chiffres clés de la distribution, sensibilisation et communication :



22 882
foyers
sensibilisés
en porte-à-
porte



56
permanences
organisées



6
événements
grand public



9
interventions
en conseils
de quartier



23 000
kits remis



**Très faible
réclamation
au Numéro
Vert**

Collecte des abri-bacs et des bacs gros producteurs

Roannais Agglomération a déployé **418 abri-bacs** sur la totalité du territoire, les lieux d'implantation ont été sélectionnés en concertation avec les communes.

De plus, certaines structures dites « gros producteurs » (établissements scolaires, EHPAD, centres sociaux, ...) bénéficient de bac individuel avec une collecte en porte-à-porte. Au total, ce sont **181 bacs** qui ont été livrés dans 105 structures différentes.

La collecte et le nettoyage des abri-bacs et des bacs gros producteurs sont effectués comme suit :



Fréquences de collecte

- 1 fois par semaine l'hiver
- 2 fois par semaine l'été

Mode de collecte

Remplacement du bac plein à chaque collecte par un bac propre

Lavage intégral de l'abri-bac

- 1 fois par semaine l'été
- 1 fois tous les 15 jours l'hiver

Nettoyage à l'intérieur et aux abords à chaque collecte

- + Lavette sur la trappe à chaque collecte

Chiffres clés des abri-bacs et des bacs gros producteurs :



418
abri-bacs
installés



181
bacs gros
producteurs
livrés



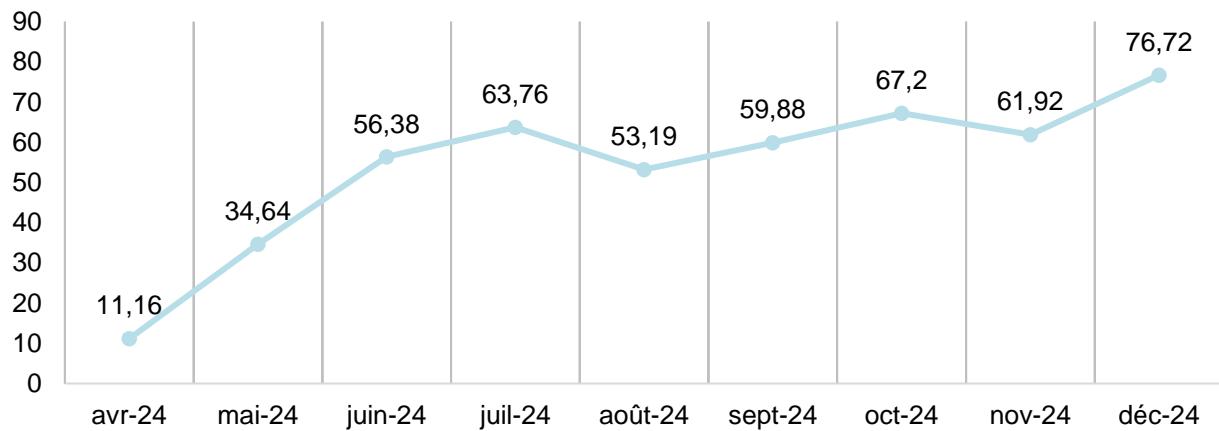
Peu
d'erreurs de
tri



485
tonnes
collectées

Avec cette mise en place, Roannais Agglomération a collecté **484,85 tonnes** de déchets alimentaires d'avril à décembre 2024.

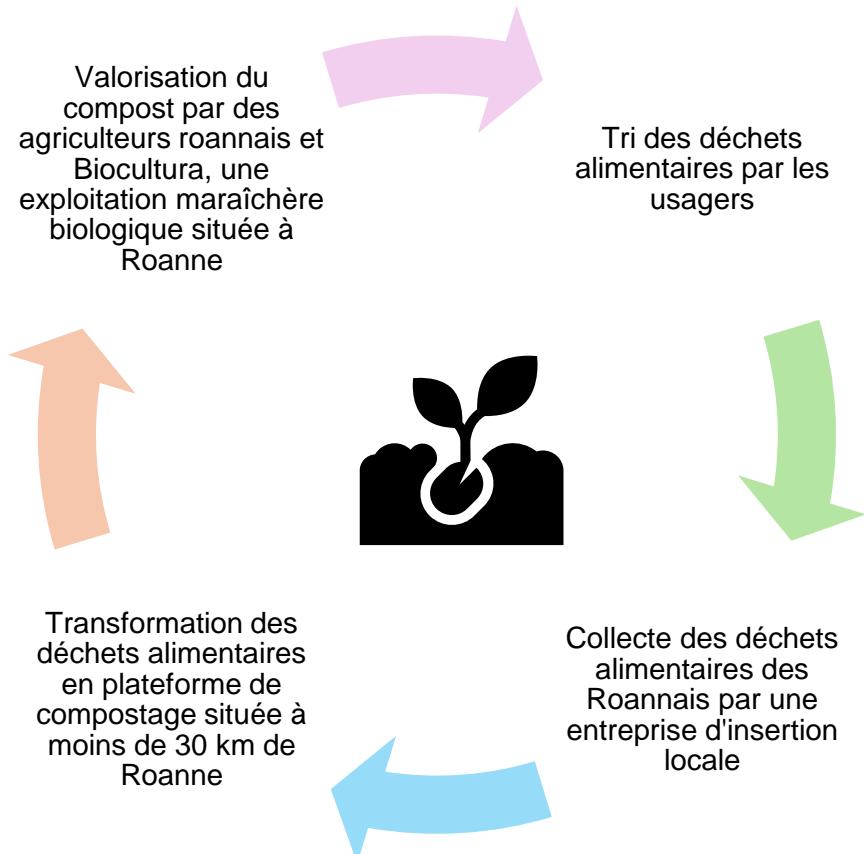
Evolution collecte déchets alimentaires en tonnes en 2024



Les déchets alimentaires sont ensuite acheminés vers la plateforme de compostage de Saint-Priest-la-Roche où ils seront transformés en compost.

La collecte a été confiée à des structures de l'insertion permettant d'établir une boucle vertueuse en matière d'économie circulaire.

Boucle vertueuse en matière d'économie circulaire



Le contrôle d'accès en déchèteries

Dans le cadre de l'optimisation du service public de gestion des déchets ménagers, Roannais Agglomération a instauré un contrôle d'accès dans les 4 déchèteries du territoire, avec l'installation de barrières.

Les objectifs de ce contrôle d'accès sont les suivants :



Réserver l'accès aux déchèteries uniquement aux habitants de l'agglomération

Mettre en sécurité les usagers et les agents en régulant le nombre de véhicules

Améliorer la disponibilité des agents d'accueil et la circulation des véhicules

Accentuer la valorisation et le recyclage des déchets déposés

Réorienter les apports des professionnels sur des déchèteries privées

Maîtriser les coûts de fonctionnement



Calendrier de déploiement :

Début février 2024 :

Envoi d'un courrier d'information à tous les foyers du territoire de Roannais Agglomération



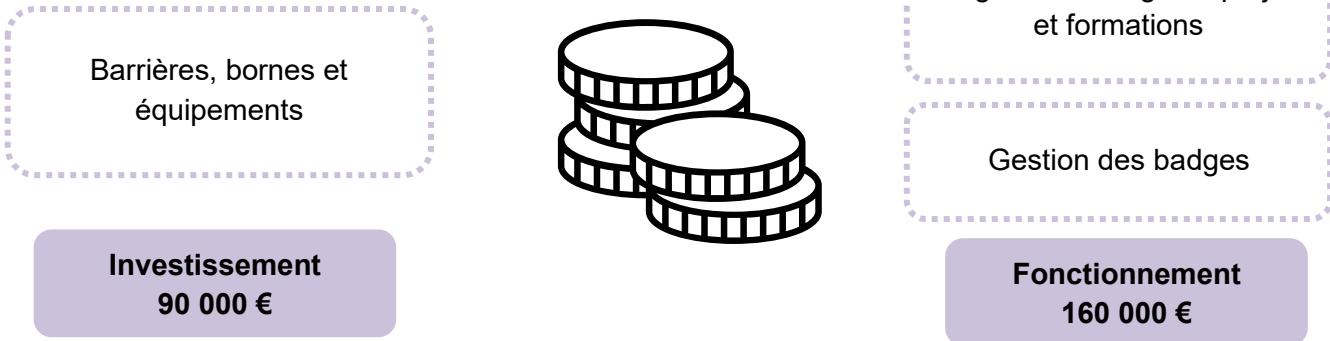
De février au 30/09/2024 :
Communication grand public (affichage, déchèteries, réseaux sociaux, ...)

De sept. à déc. 2024 :
Agents d'accueil à l'entrée des déchèteries pour communiquer

05/02/2024 :
Ouverture de la plateforme d'inscription sur Icitan

30/09/2024 :
Fermeture des barrières avec une tolérance pour accéder aux déchèteries

Budget prévisionnel :



Conditions d'accès :

Désormais, afin d'accéder aux 4 déchèteries de l'agglomération, les habitants doivent se munir de leur badge (QR Code ou carte physique).

1 badge et/ou 1 QR code par foyer



Badge à destination des particuliers



Badge à destination des collectivités et des associations

Pour l'obtenir, deux possibilités sont à la disposition des usagers :

1

En ligne sur
Icitan

<https://connexion.icitan.fr>



JE DEMANDE MON QR CODE POUR
ACCÉDER AUX DÉCHÈTERIES

1. Il est demandé de fournir un justificatif de domicile (électricité, eau, gaz...) de moins de 3 mois au format numérique, qui est à joindre au formulaire en ligne ;
2. Se rendre sur [icitan.fr](https://connexion.icitan.fr) ;
3. Il est nécessaire de se connecter à son compte Icitan ou d'en créer un ;
4. Une fois connecté, il faut cliquer sur « Demande de QR code » et compléter le formulaire d'inscription (champs obligatoires en rouge) ;
5. Dès que la demande est traitée et validée, un mail avec le « QR code » est envoyé.

Par un formulaire papier



Pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet et/ou qui ne peuvent pas effectuer leur demande sur Icitoyen, des formulaires en format papier ont été créés.

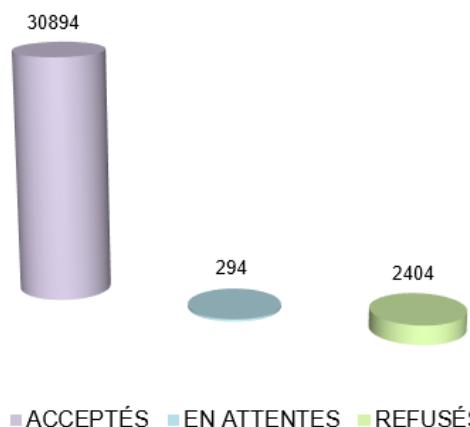
Ces formulaires papier sont mis à disposition au sein des 4 déchèteries du territoire, à l'accueil de toutes les mairies et au siège de l'agglomération.

Une enveloppe T est également fournie afin de renvoyer le formulaire accompagné du justificatif demandé gratuitement.

Dès que les éléments sont réceptionnés et validés par le service en charge des inscriptions, le badge est envoyé au domicile du demandeur.

Bilan chiffré des demandes d'accès au 31 décembre 2024 :

Demandes d'accès en déchèteries



Les demandes refusées sont majoritairement des demandes effectuées en double ou effectuées par des professionnels.

Les demandes en attente sont liées à des justificatifs incorrects.

Les personnes sont recontactées par téléphone et mail, pour qu'ils puissent fournir un justificatif valide.

La campagne de communication :

- Un **courrier d'information**, indiquant l'évolution de l'accès en déchèterie et la procédure à suivre, a été envoyé à chaque foyer de l'agglomération début février 2024.

- Des **panneaux d'informations** ont été créés et installés à l'entrée des 4 déchèteries pour annoncer la mise en place du contrôle d'accès.



- De nombreux articles sur le Mag de l'Agglo ont été réalisés :

Déchèteries...

DEMANDEZ VOTRE ACCÈS AVANT LE 15 AVRIL

À compter du 15 avril, il faudra disposer d'un QR code (ou d'un badge) pour accéder aux quatre déchèteries de l'Agglo. Il est donc essentiel de demander votre moyen d'accès au plus tôt ! Car après cette date, les barrières ne seront plus ouvertes. La demande peut se faire en ligne en quelques clics ou via un formulaire papier. *Roannais Mag* vous explique tout !

L'accès à vos déchèteries évolue !

POURQUOI ?
La mise en place de ce contrôle vise à limiter l'accès des déchèteries de Roannais Agglomération aux habitants des autres territoires et aux professionnels. Objectif ? Limiter leur impact sur l'augmentation des coûts de fonctionnement.

QUELLES DÉCHETERIES ?
La Gare - La Pacaudière
Mardeloup - Pouilly-Les-Nonains
La Villette - Riorges
Varennes - Roanne

BON À SAVOIR !
Les particuliers habitant l'une des 40 communes de l'Agglo pourront toujours accéder aux déchèteries gratuitement. Quant au nombre de passages, il reste illimité.

Pour tout renseignement
Un seul numéro : **0 800 17 34 50** (appel gratuit).

Comment obtenir votre accès en déchèterie ?

En ligne sur icityen :

- Munissez-vous d'un justificatif de domicile (électricité, eau, gaz,...) de moins de 3 mois au format numérique (vous devrez le joindre au formulaire en ligne)
- Rendez-vous sur icityen.fr (onglet Déchets) ou flashez ce QR code
- Connectez-vous à votre compte icityen ou créez-en un.
- Cliquez sur « Demande de QR code » et complétez le formulaire d'inscription.

Formulaire papier :

- Pour les personnes n'ayant pas accès à internet et/ou ne pouvant effectuer leur demande sur icityen, pas d'inquiétude ! Les formulaires papiers seront à votre disposition en déchèterie, à l'accueil de Roannais Agglomération et de votre mairie. Une enveloppe T vous permettra de retourner le formulaire complété, accompagné des justificatifs requis.
- Une fois votre demande traitée, vous recevez un badge dans votre boîte aux lettres.

Besoin d'aide ?
Profitez des ateliers organisés par l'Espace numérique de Roannais Agglomération pour vous inscrire et obtenir votre QR code.
Contact : **04 77 23 78 64**



Déchèteries Carte d'accès obligatoire !

Depuis le 3 mars, les usagers des quatre déchèteries de l'Agglo* (430 000 par an) doivent désormais obligatoirement présenter leur badge (QR Code sur téléphone ou carte physique) à l'entrée. Sans quoi l'accès ne sera pas accordé. Les personnes dont la demande de badge est en cours doivent, en attendant, se munir d'un justificatif de domicile.

Plus d'infos : aggloroanne.fr et **0800 17 34 50** (appel gratuit).

- Des articles de presse ont également été publiés par la presse locale :

LE PAYS JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 5

Vie régionale → L'actu

ROANNAIS AGGLOMERATION ■ Dès la semaine prochaine, l'accès aux quatre sites évolue avec un barriagé à l'entrée

Déchetteries de l'Agglo : l'accès contrôlé

Décalé de quelques mois, le nouveau contrôle d'accès aux quatre déchetteries sera effectif dès ce lundi 30 septembre. Pour pouvoir rentrer dans l'une des quatre structures de l'Agglomération, il faudra disposer d'un QR code ou badge.

Aurélie Marchadier

C'est un réflexe qu'il va falloir adopter. Pour voir les nouvelles barrières se lever et pouvoir pénétrer dans l'une des quatre déchetteries de l'Agglo, un sésame sera désormais nécessaire.

Initialement prévu en avril dernier, le lancement de ce contrôle d'accès avait dû être reporté. Face à l'afflux des demandes de QR code ou badges de dernière minute, les services avaient en effet préféré décaler le lancement du nouveau dispositif. Quelque 20.000 demandes ont été, depuis, enregistrées. « Et il reste encore des



ACCUEIL. À Varennes, Nadine accueille les usagers avec sourire et leur présente le dispositif qui va entrer en action dès la semaine prochaine. A.M.

foyers qui n'ont pas engagé les démarches, observe Jean-Yves Boire, vice-président en charge des déchets à Roannais Agglo. Peut-être s'agit-il d'habi-

tants qui n'utilisent pas ce service... ». Pour les retardataires en tout cas, il est encore possible de solliciter un QR code en ligne via le portail Icityen. Des

formulaires papiers sont aussi disponibles en déchetteries, à l'accueil de l'Agglomération ou dans les mairies du territoire. Afin d'anticiper ce chan-

gement, l'Agglo a recruté cinq agents qui accueillent les habitants depuis le début du mois afin de leur expliquer ce nouvel accès et vérifier, le cas échéant, le bon fonctionnement de leur QR code ou badge.

Des agents pour orienter les usagers

Ces agents resteront sur place jusqu'à fin novembre, à chaque entrée de site afin d'orienter les personnes ne disposant pas encore du sésame et leur permettre toutefois l'accès, le temps de valider leur demande.

Chaque année, 430.000 usagers fréquentent les quatre structures de La Villette à Riorges, Varennes à Roanne, Mardeloup et Pouilly-les-Nonains et à La Pacaudière.

Ce contrôle à l'entrée à plusieurs objectifs rappelle Jean-Yves Boire : « Il s'agit d'interdire l'accès aux déchetteries aux habitants extérieurs de l'Aggloméra-

tion et aux professionnels, qui disposent de filières spécifiques. Ces flux extérieurs entraînent un coût supplémentaire notable. C'est aussi une façon de réguler les flux, d'éviter les engorgements et de sécuriser ainsi l'accès aux quais à la fois pour les usagers et les agents ». Aucune limite du nombre de passagers n'a été fixée en 2024. ■

Pratique. En cas de question concernant ce nouvel accès ou pour tout autre sujet lié à la gestion des déchets, un numéro vert : **0 800 17 34 50**.

Avenir. C'est l'un des gros dossiers sur lesquels travaillera l'Agglo ces prochaines années : la mise aux normes des déchetteries. « Celles de 2030-2040 ne ressembleront plus à celles d'aujourd'hui », confirme Jean-Yves Boire. Plus spécialisées, avec des flux réorganisés, prenant en compte des filières à « responsabilité élargie du producteur » (qui imposent aux producteurs de contribuer à la prévention et à la gestion des déchets issus des produits qu'ils mettent sur le marché)... « Tout cela sera long à mettre en place. Ce sera le travail du prochain mandat », indique Jean-Yves Boire.

VOS DÉCHÈTERIES ÉVOLUENT !



Roannais Agglomération met en place un contrôle d'accès à l'entrée de ses 4 déchèteries.

À compter du 30 septembre 2024,

un QR Code ou un badge est nécessaire pour ouvrir les barrières.

Vous n'avez pas encore fait votre demande d'accès ?



- 2 possibilités : > En ligne via icitoyen.fr (demande de QR code)
> En déchèterie via un formulaire papier

Plus d'infos au 0 800 17 34 50 ou sur aggloroanne.fr
(du lundi au jeudi de 8h à 16h30 et le vendredi de 8h à 12h)



- Afin de communiquer sur la fermeture des barrières et renseigner les usagers sur la procédure à suivre pour effectuer leur demande d'accès, des agents d'accueil étaient présents à l'entrée des 4 déchèteries de septembre à décembre 2024.

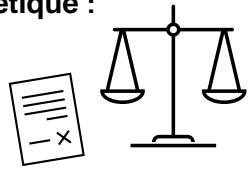


LES INDICATEURS TECHNIQUES DE LA COLLECTE

Le contexte réglementaire et situation actuelle

Rappel des objectifs réglementaires à atteindre issus de la Loi Transition Energétique :

- 50 % de déchets enfouis à l'horizon 2025 (par rapport à 2010)
- + 65 % de déchets valorisés à l'horizon 2025 (par rapport à 2010)
- 15 % de déchets ménagers et assimilés (comprend tous les déchets) en 2030



Les résultats 2024

- Tonnages enfouis (Ordures ménagères + encombrants)



- Tonnages valorisés (déchets valorisés en déchèterie + collecte sélective)



- Evolution des DMA (tous les déchets sans les inertes : terre/gravats et sans les dangereux)



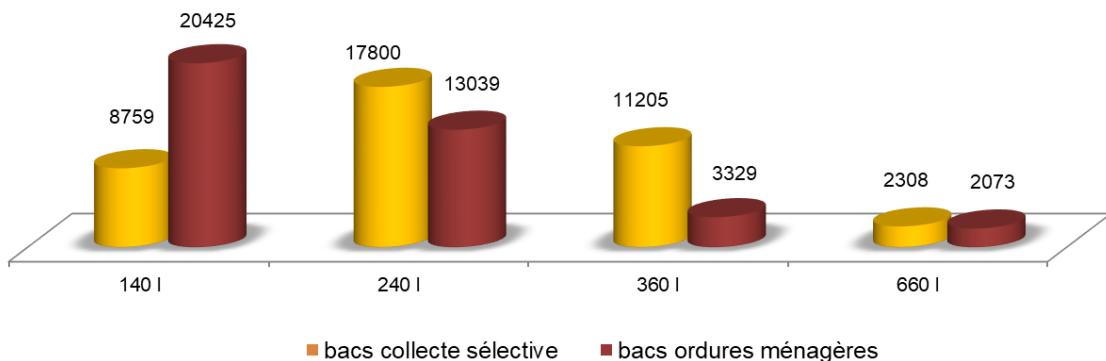
Ces résultats conduisent l'agglomération à poursuivre la réorganisation des collectes avec notamment la mise en place de nouvelles filières de recyclage en déchèterie. Cela permettra d'augmenter le taux de déchets valorisés en détournant les déchets aujourd'hui mis à l'enfouissement vers les repreneurs adéquats. Le projet d'usine de tri multi-filière « SEEDRANOVA » porté par le SEEDR permettra de réduire d'au moins 70% les OMR à partir de 2027.

Les conteneurs

Les bacs roulants

La collecte des déchets ménagers sur le territoire de Roannais Agglomération repose sur un parc de 78 938 conteneurs (38 866 bacs ordures ménagères et 40 072 bacs collecte sélective) dont la composition au 31 décembre 2024 est la suivante :

Répartition par volume de bac

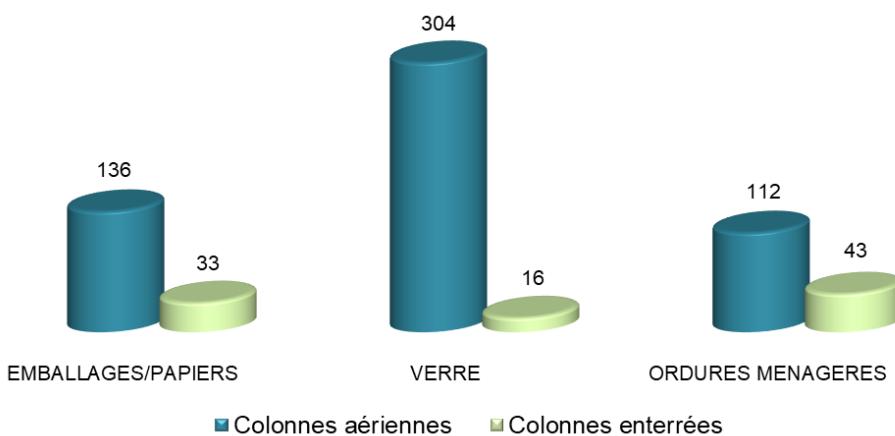


Les méthodes de dimensionnement tiennent compte du type d'habitat collecté sur la base du ratio de production de **4l/jour/habitant** pour les **ordures ménagères** et **5,5l/jour/habitant** pour la **collecte sélective**.

La dotation de chaque foyer se fait en fonction de sa composition, des fréquences de passage et des situations spécifiques (enfants en bas âge, ...).

Les colonnes aériennes ou enterrées

Répartition colonnes aériennes/enterrées par flux



Au total, 644 colonnes sont installées sur le territoire, réparti sur 342 sites.

La collecte des ordures ménagères non recyclables

Les fréquences de la collecte :

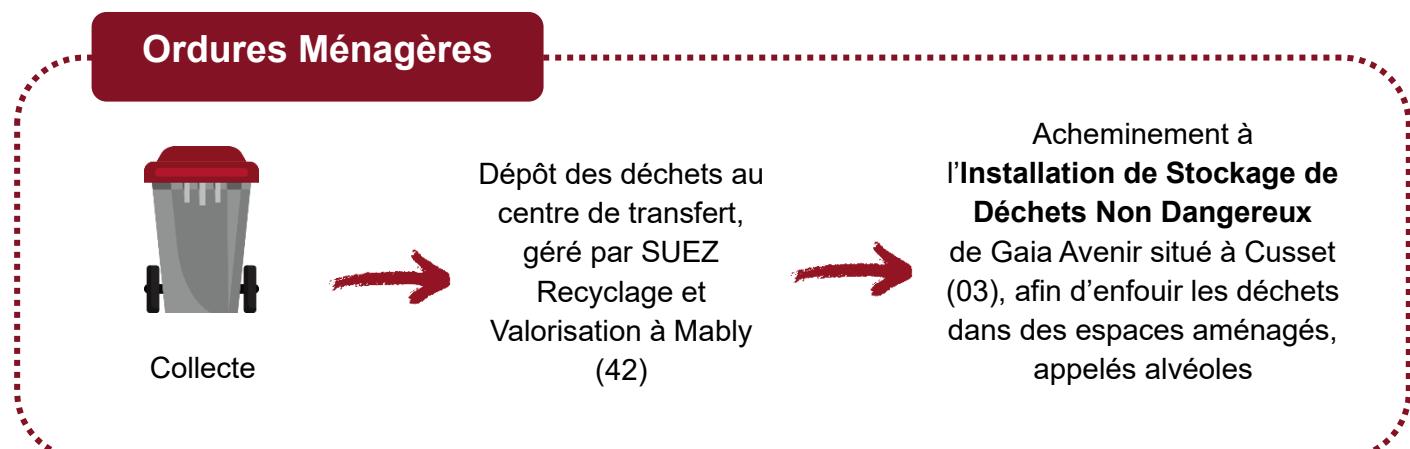
ZONE DENSE
(Roanne et une partie du Coteau)



**SECTEURS DE TYPES
PAVILLONNAIRES ET RURAUX**



Le circuit des ordures ménagères :



Le tonnage des ordures ménagères :

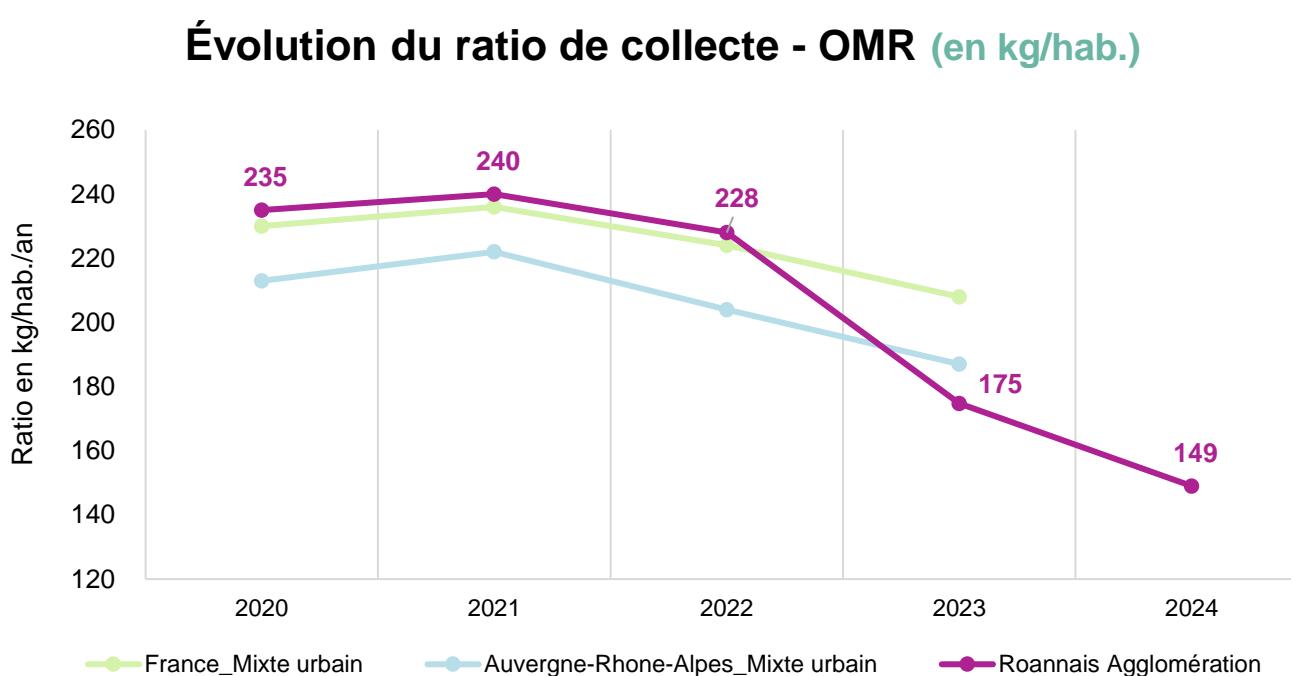
Année	Tonnages collectés	Ratio (kg/hab)	Evolution tonnages en %	Evolution (kg/an/hab)
2020	23 568,11	235,00	- 2,79 %	- 6,28
2021	24 121,19	240,58	2,35 %	5,58
2022	23 027,00	228,19	- 4,54 %	- 12,39
2023	17 704,94	174,77	- 23,11 %	- 53,42
2024	15 137,73	148,63	- 14,50 %	- 26,14

- 14,50 % de baisse
par rapport à 2023

La baisse des tonnages en 2023 résulte de deux axes principaux : la réduction de la fréquence de collecte, qui a incité les usagers à mieux trier leurs déchets, et la massification du compostage individuel, facilitée par la distribution de composteurs et les actions de sensibilisation menées sur le territoire.

Cette tendance s'est poursuivie en 2024 avec le déploiement progressif de la collecte des déchets alimentaires en abris bacs, permettant de détourner encore davantage les déchets organiques du flux OMR.

L'évolution du ratio de collecte des ordures ménagères :



Les résultats de la réorganisation

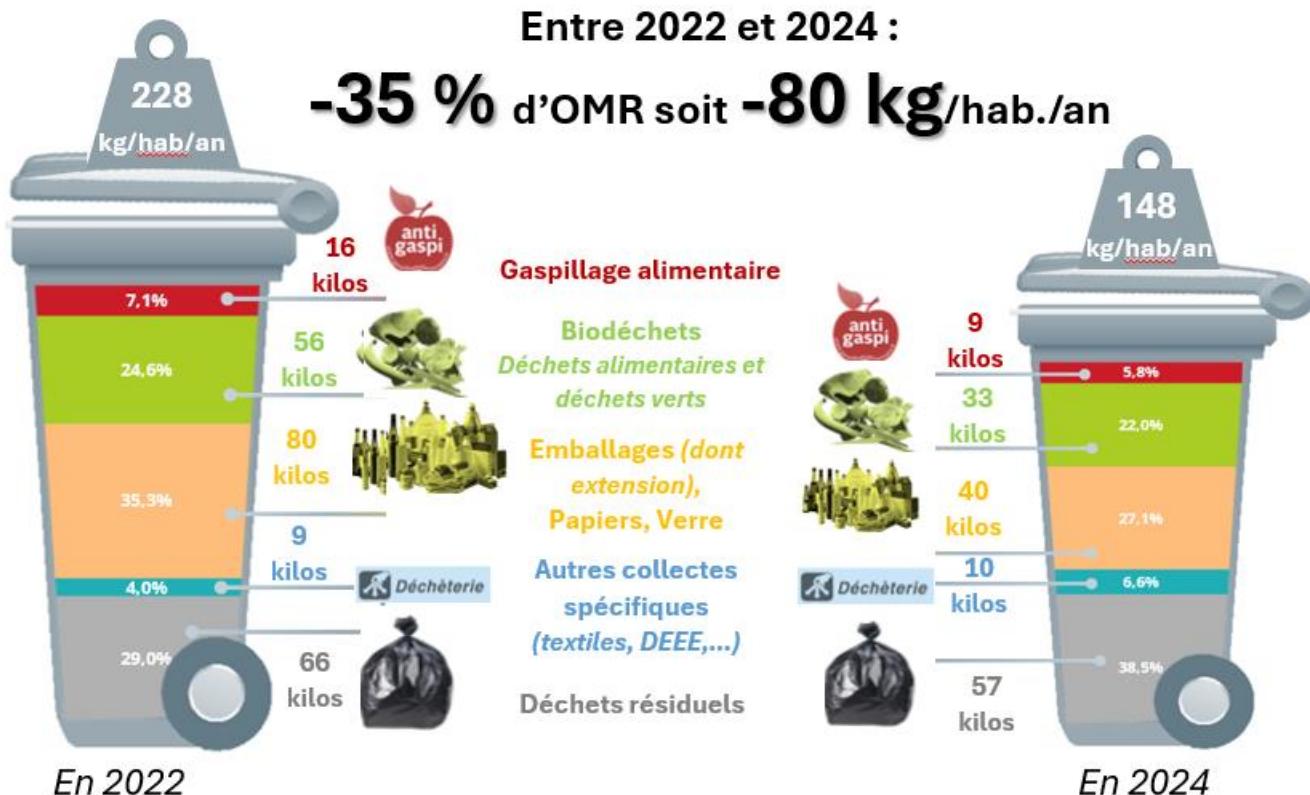
Pour rappel, la réorganisation des systèmes de collecte s'est effectuée en 2 temps : au 2 janvier 2023 pour les 34 communes périurbaines et rurales et au 5 juin 2023 pour les 6 communes urbaines.

Le tonnage des déchets enfouis a fortement baissé depuis la mise en place de la collecte des emballages et papiers en porte-à-porte : diminution de 35 % des déchets enfouis et augmentation de 80 % des déchets triés, recyclés ou valorisés.

C'est un bilan très positif qui permet d'atteindre et même de dépasser les objectifs fixés avec cette modernisation des systèmes de collecte.

Outre le fait de simplifier le geste de tri pour les Roannais, ces premiers résultats limitent l'impact de la hausse de taxe à l'enfouissement (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) et assurent une maîtrise des coûts du service public de gestion des déchets.

Une caractérisation du bac à couvercle bordeaux pour les ordures ménagères non recyclables a été réalisée et montre l'évolution des déchets présents entre 2022 et 2024 :



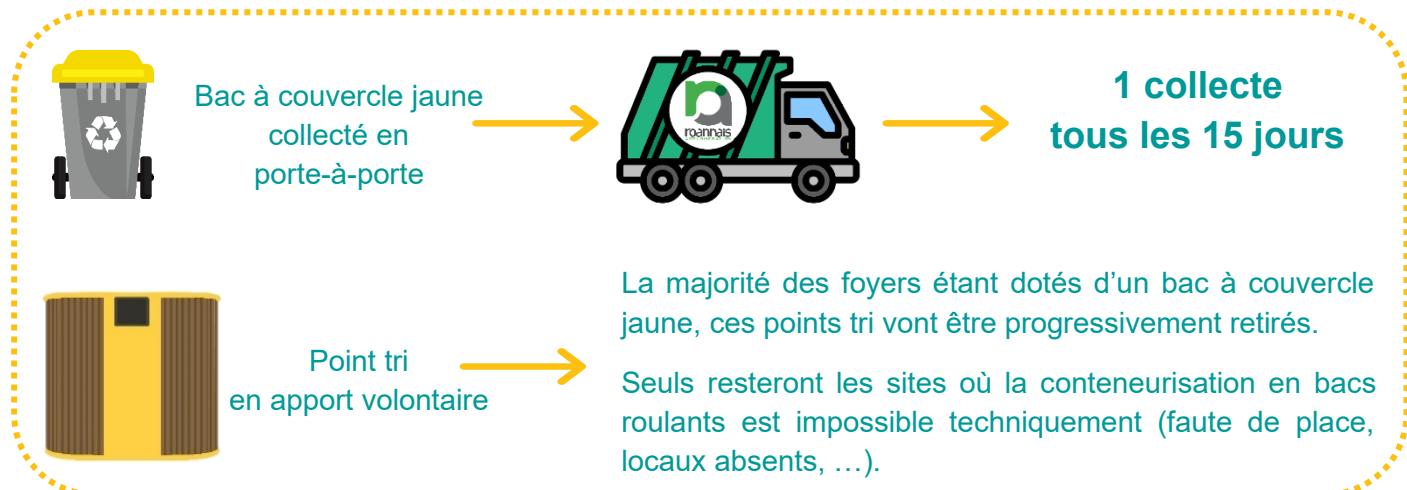
La collecte des déchets recyclables

Les emballages et les papiers

Les modes de collecte des emballages ménagers et des papiers :

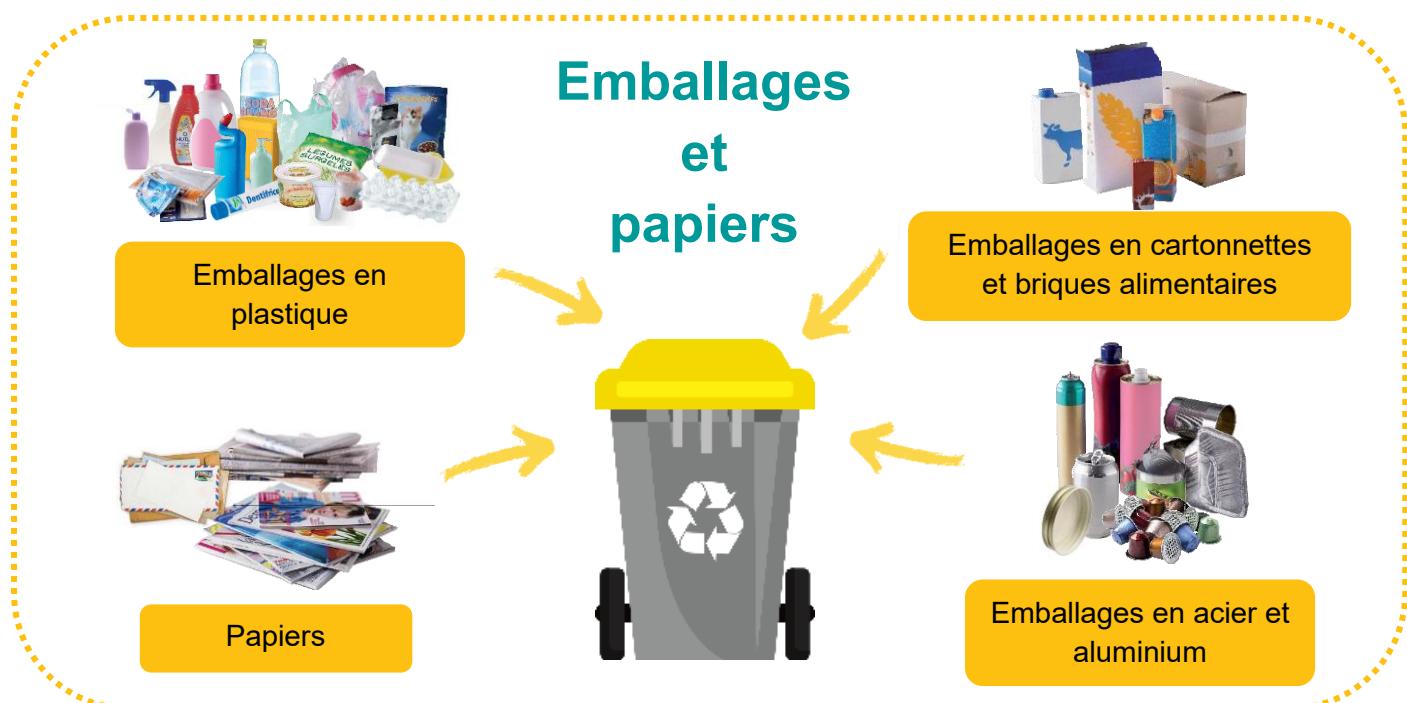
Depuis 2023, les emballages et les papiers sont collectés en mélange dans le même contenant.

Pour collecter ces matières, deux modes de collecte sont disponibles :

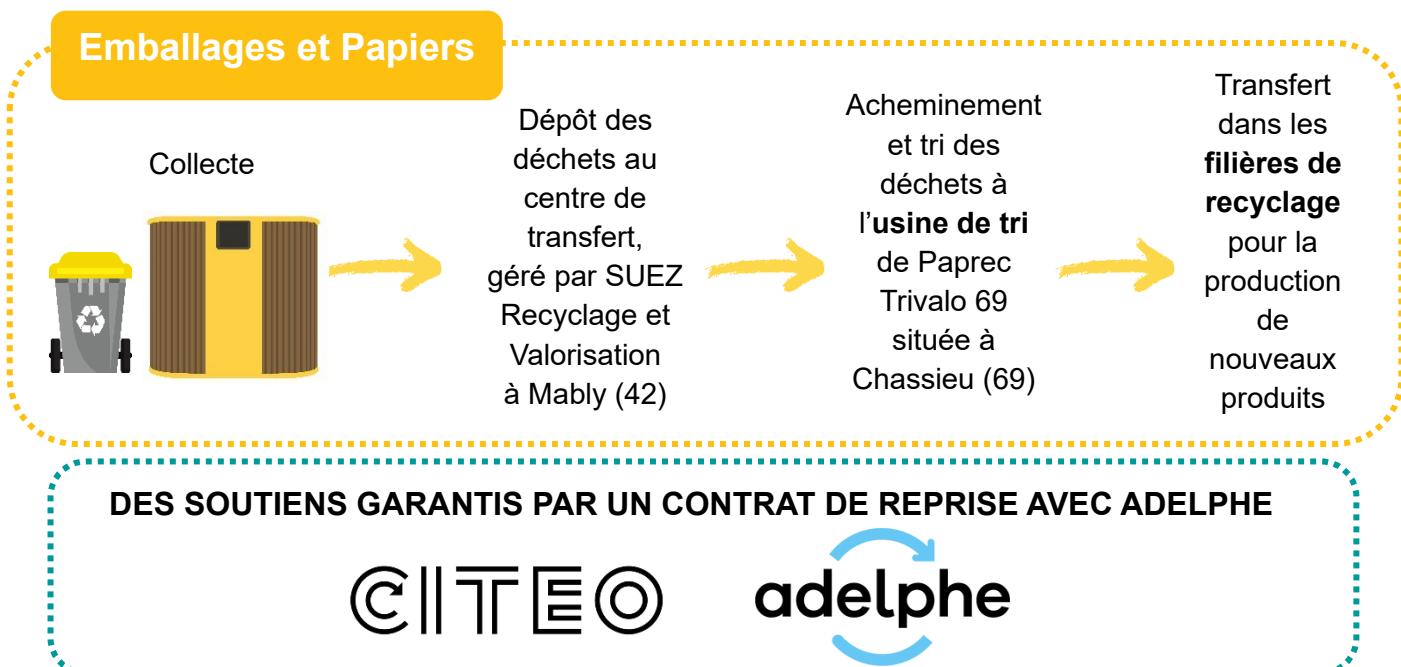


Les consignes de tri des emballages ménagers et des papiers :

Les emballages ménagers et papiers sont à déposer en vrac, sans sac et bien vidés dans les contenants dédiés, ci-dessous les consignes de tri :



Le circuit des emballages ménagers et des papiers :

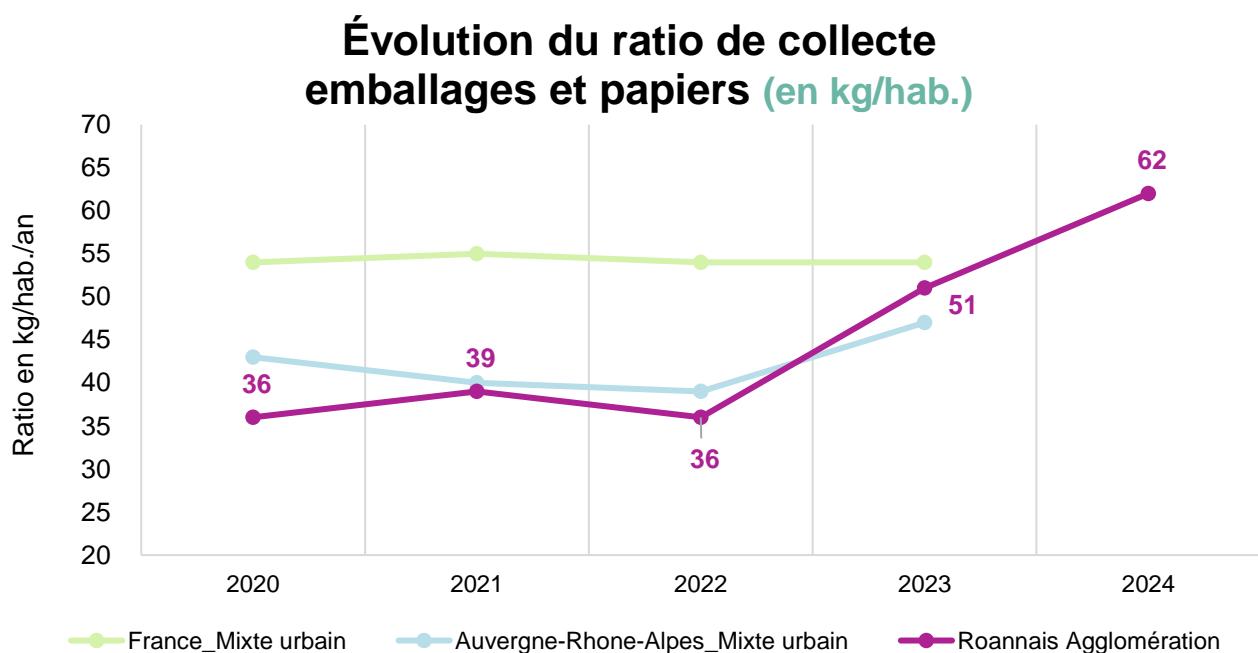


Les tonnages collectés des emballages ménagers et des papiers :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	3 620	3 877	3 625	5 232	6 453
Evolution	+ 26 %	+ 7 %	- 6 %	+ 44 %	+ 23 %

Hausse de **23 %** par rapport à 2023

L'évolution du ratio de collecte des emballages ménagers et des papiers :



Les erreurs de tri :

Le taux de refus pour 2024 est en hausse, puisqu'il s'élève à **29,96 %** contre 19,48 % l'année dernière. Ce taux reflète les erreurs de tri retrouvées régulièrement.

Les principales erreurs sont les sacs poubelles, les bouteilles en verre, les textiles (vêtements et/ou chaussures) et autres déchets comme les petits électroménagers.

29,96 %
des emballages
collectés ne sont
pas recyclables



Textiles



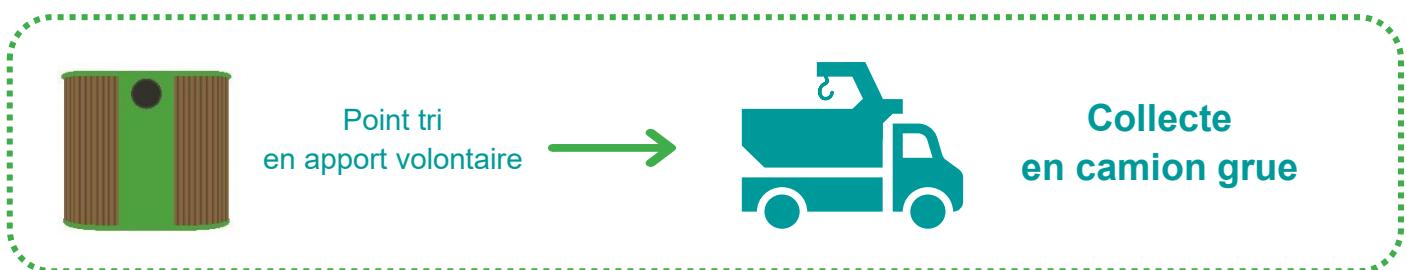
Plaque d'aggloméré



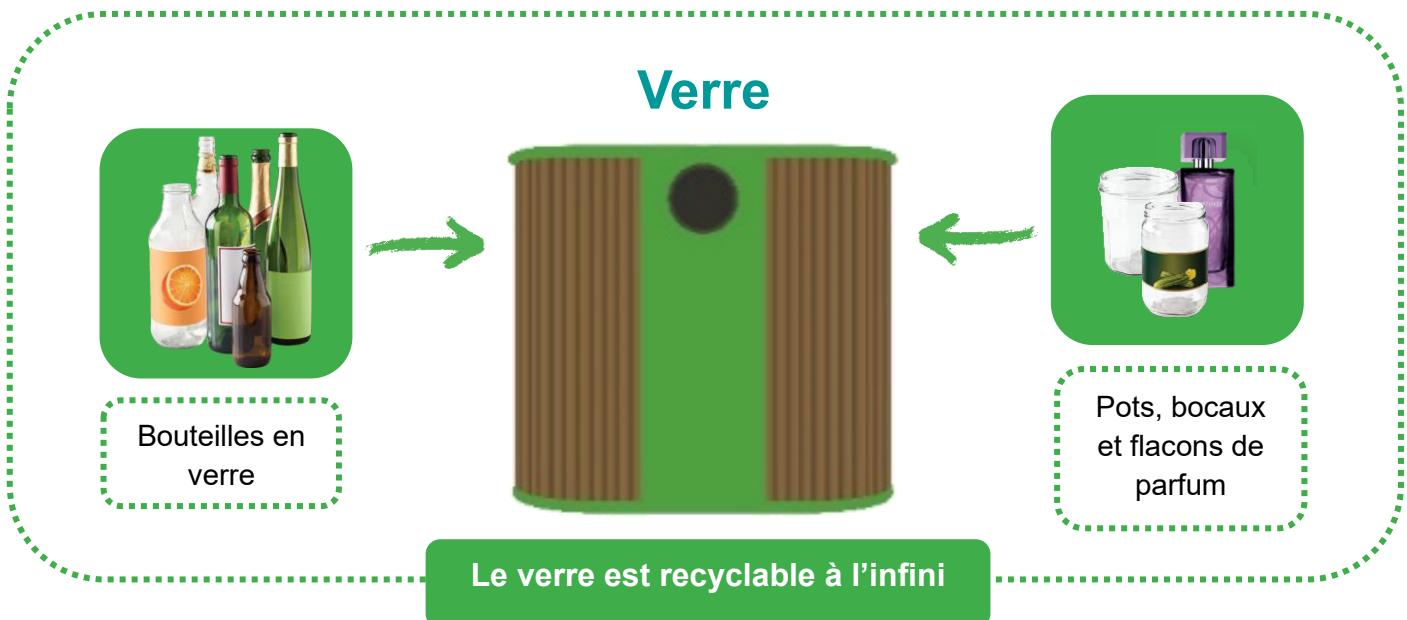
Bouteille en verre, sac
d'ordures ménagères non
recyclables, textiles

Le verre

Le mode de collecte du verre :



Les consignes de tri du verre :



Le circuit du verre :



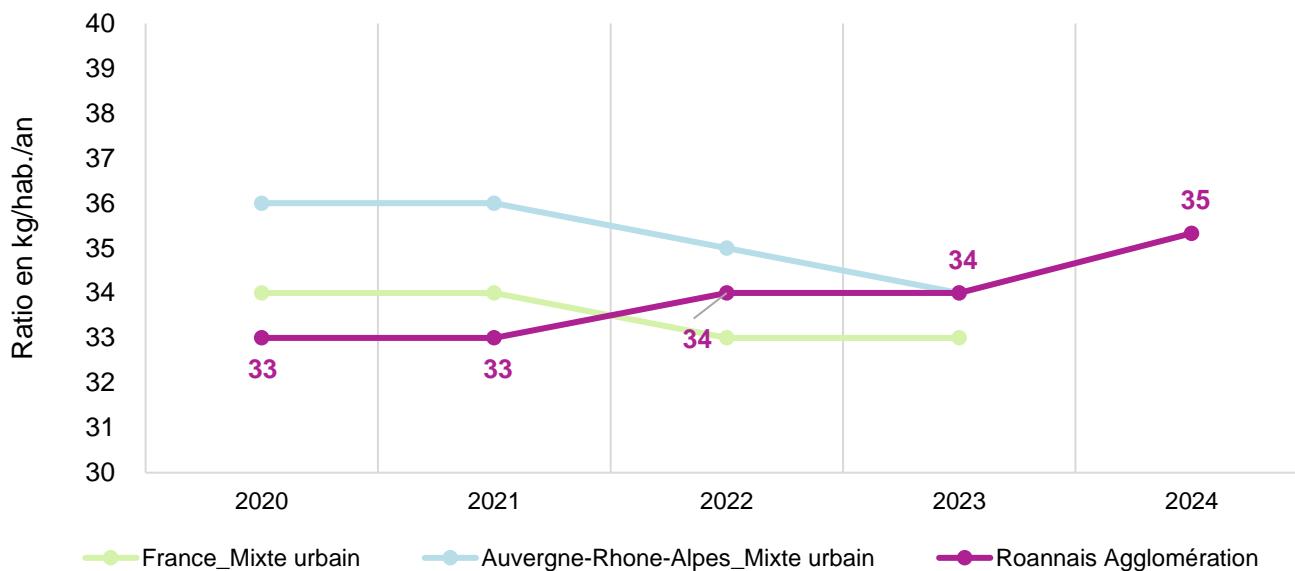
Les tonnages collectés du verre :

Année	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnages	3 346	3 347	3 454	3 480	3 598
Evolution	+ 11 %	0 %	+ 3 %	+ 1 %	+ 3 %

Hausse de
3 %
par rapport à 2023

L'évolution du ratio de collecte du verre :

Évolution du ratio de collecte - Verre (en kg/hab.)



Le dispositif Cliiink : BILAN 2024

Pour inciter encore plus au tri et récompenser les trieurs, Roannais Agglomération a décidé, en 2021, d'équiper ses 300 colonnes de tri du verre avec un dispositif innovant, baptisé Cliiink. Effectuer le tri de ses bouteilles ou de ses pots en verre rapporte aux habitants du territoire des points convertibles en bons d'achat, réductions dans des commerces partenaires ou en dons à des associations.

Pour participer à ce dispositif, deux solutions sont possibles :

- Application Cliiink à télécharger sur son smartphone
- Carte Cliiink, demande à effectuer sur aggloroanne.fr

Chiffres clés depuis le déploiement :



25 000 personnes inscrites soit 10 797 foyers



12 313 283 dépôts en verre recensés



1 dépôt sur 2 effectués par des Cliiinkers



Programme de récompense :

Un programme de récompense tourné vers le pouvoir d'achat.

Depuis le déploiement, **16 868 souscriptions** à des offres ont été recensées, dont **5 781 en 2024**.

Le budget annuel alloué au territoire est de 21 000 € et est composé comme suit :

209 commerçants du territoire sont partenaires

Chèques cadeaux enseignes nationales

12 600 € par an soit 210 bons d'achats de 5 € tous les mois

Chèques cadeaux enseignes locales

8 400 € par an soit 140 bons d'achats de 5 € tous les mois

Offres supportées par les partenaires

41 offres disponibles



L'évolution des tonnages :

- Période 0 (01/2021>12/2021) : 3 347 tonnes

⇒ (T_0)

- Période 1 (01/2022>12/2022) : 3 454 tonnes

⇒ + 107 t de verre supplémentaires par rapport à T_0

- Période 2 (01/2023>12/2023) : 3 480 tonnes

⇒ + 133 t de verre supplémentaire par rapport à T_0

- Période 3 (01/2024>12/2024) : 3 598 tonnes

⇒ + 251 t de verre supplémentaire par rapport à T_0

Représentant + 2,46 kg/an/hab à l'échelle de la population totale de Roannais Agglomération (101 851).

+ 2,46 kg/an/hab

(sur la population desservie)

+ 251 tonnes

de tri supplémentaire

La performance de tri par an et par habitant en PAV a progressé de 33,03 kg/an/hab à 35,32 kg/an/hab à l'échelle de Roannais Agglomération.

La collecte des dépôts sauvages

Des équipes collectent tous les jours, sur les 6 communes urbaines, les déchets déposés illégalement par certains usagers autour des points d'apports volontaires.

Sur les 34 autres communes, cette collecte est assurée par les services des communes via une convention de mise à disposition de services (MADS).

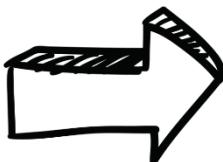
Cette prestation comprend le nettoyage des déchets aux abords des PAV et leur transport en déchèteries, le vidage de corbeilles de propreté si elles existent sur site et la signalisation des problèmes à Roannais Agglomération, notamment les débordements, les dépôts de déchets en quantité et les détériorations des sites.



268 tonnes (*)
de déchets collectés autour
des points tri

- 3,56% par rapport à 2023

(*) pour les 6 communes en régie
soit 247 points tri



Ce qui correspond à
29 751 packs d'eau de
6 bouteilles d'1,5 L

Coût du ramassage
des dépôts sauvages
en 2024 : **412 658 €**
(hors coût de traitement)

Les déchèteries

4 déchèteries desservent le territoire communautaire :



- La déchèterie de la Villette, Rue Simone Weil à Riorges
- La déchèterie de Varennes, Rue de Varennes à Roanne
- La déchèterie de la Gare, Route de la Gare à la Pacaudière
- La déchèterie de Mardeloup, Le Mardeloup à Pouilly-les-Nonains

Horaires 2024 :

- **Déchèteries de la Villette et de Varennes** : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 18h00 (sans interruption).
- **Déchèterie de la Gare** : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.
- **Déchèterie de Mardeloup** : Du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

En dehors de ces heures d'ouverture ainsi que les jours fériés, les déchèteries sont inaccessibles au public.

Depuis le 1^{er} novembre 2016, les professionnels n'ont plus accès aux déchèteries publiques et sont invités à se rendre sur les sites des déchèteries privées (Vougy pour Secaf Chamfray ou Mably pour SUEZ) ou vers d'autres repreneurs.

Les déchets refusés :

- Amiante / fibre ciment
- Bouteille de gaz

L'ensemble de ces règles (conditions d'accès, déchets acceptés, ...) sont portées au règlement des déchèteries à consulter sur www.aggloroanne.fr.

Les données techniques :

La fréquentation totale en 2024 est de 427 521 passages sur les 4 déchèteries.

	MARDELoup	VARENNES	VILLETTe	LA GARE	TOTAL
2020	71 929	104 028	187 323	16 310	379 590
2021	81 099	116 454	229 019	21 967	448 539
2022	76 978	105 931	233 296	20 836	437 041
2023	88 688	128 264	258 689	25 528	501 169
2024	68 248	95 375	242 653	21 245	427 521

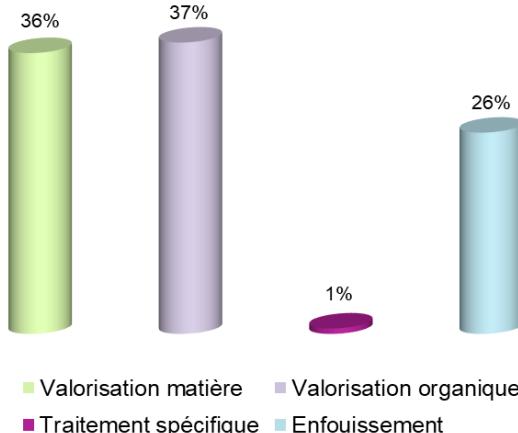
Les performances :

Les déchets apportés en déchèteries sont valorisés (hors les déchets non recyclables).

Toutefois, pour permettre un comparatif entre collectivités, notamment dans le cadre de l'établissement du rapport annuel départemental, les tonnages sont analysés hors inertes (gravats et terre).

	Tonnages	% du total
Valorisation matière	7 829,97	36%
Valorisation organique	8 135,66	37%
Traitement spécifique	151,65	1%
TOTAL VALORISES	16 117,28	74%
Enfouissement	5 618,92	26%
TOTAL GENERAL (hors inertes)	21 736,20	100%

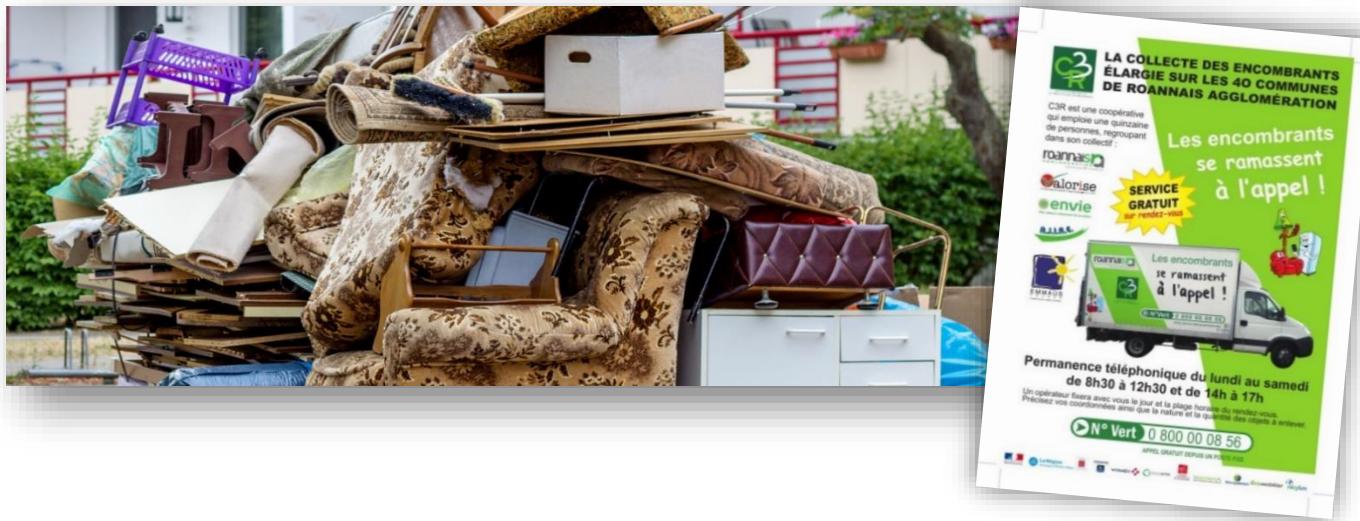
Traitements des déchets en déchèteries



Détail des tonnages :

Type de déchets collectés	Tonnages 2020	Tonnages 2021	Tonnages 2022	Tonnages 2023	Tonnages 2024	kg/an/hab	% du flux	Evolution 2024/2023	DESTINATAIRE
Batteries auto	25,72	23,61	19,19	18,38	20,20	0,20	0%	+ 10%	METALEUROP
Bois et souches	2 726,57	2 952,22	2 593,31	2 558,24	2 506,78	24,61	9%	- 2%	SUEZ R.V Centre-Est
Cartons	843,62	986,16	955,88	927,48	847,00	8,32	3%	- 9%	SECAF CHAMFRAY
Cartouches d'encre	1,44	1,01	2,03	0,95	1,10	0,01	0%	+ 16%	COLLECTORS
DEEE	900,20	974,54	867,60	857,58	860,69	8,45	3%	+ 0%	Logisticien : ENVIE 2E
Extincteurs	3,82	4,85	5,42	4,20	6,27	0,06	0%	+ 49%	LOIRE INCENDIE SECURITE Rhône-Alpes
Ferraille	1 195,06	1 248,81	1 079,52	1 106,75	1 103,40	10,83	4%	- 0%	DERICHEBOURG
Gravats	4 345,40	5 581,80	5 058,18	5 398,76	5 354,95	52,58	19%	- 1%	SOGRAP
REP plastique					29,44	0,29	0%		VALOBAT
Pneus					38,14	0,37	0%		SECAF CHAMFRAY
Menuiseries					11,92	0,12	0%		VALOBAT
Huiles de vidange	36,72	34,83	37,89	43,11	41,76	0,41	0%	- 3%	CHIMIREC BROSSETTE
Huiles végétales	4,89	6,68	6,67	7,77	5,80	0,06	0%	- 25%	QUATRA
Plâtre	387,02	432,94	398,40	452,24	369,14	3,62	1%	- 18%	SUEZ R.V Centre-Est
Terre végétale	523,25	533,55	423,73	898,95		1081,36	10,62	4%	+ 20%
Déchets verts	5 972,71	7 738,12	5 860,24	6 106,36	8135,66	79,88	29%	+ 33%	TERRALYS - St Priest la Roche
Déchets Ménagers Spéciaux	125,38	129,66	126,03	129,61	140,72	1,38	0%	+ 9%	SARPI
Piles	8,24	11	10,57	8,71	10,93	0,11	0%	+ 25%	COREPILE
Mobilier	1 263,38	1 686,50	1 742,64	1 719,32	1 955,12	19,20	7%	+ 14%	RDS
Encombrants	4 304,14	4 875,63	4 875,27	5 412,15	5 618,92	55,17	20%	+ 4%	Quai de transfert SUEZ MABLY
Articles Sports & Loisirs				0,11	16,81	0,17	0%		ECOLOGIC
Articles bricolage et jardinage				0,10	16,40	0,16	0%		ECOLOGIC
TOTAL COLLECTES	22 667,56	27 221,91	24 062,57	25 650,67	28 172,51	276,61	100%	+ 10%	
TOTAL (Hors inertes)	17 798,91	21 106,56	18 580,66	19 352,96	21 736,20	213,41		+ 12%	

Les encombrants



La collecte des encombrants est un service de ramassage à domicile sur appel gratuit, en faveur du réemploi et de l'insertion professionnelle. Les encombrants ne doivent pas être stockés sur la voie publique.



Les prises de RDV :

Du lundi au samedi
de 9h00 à 12h30 et
de 14h00 à 17h00

Appel gratuit

0 800 00 08 56



124 rue Simone Weil
42153 Riorges



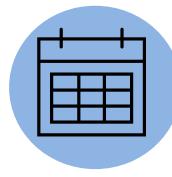
La collecte à domicile :

Du lundi au samedi
de 8h30 à 12h00 et
de 14h00 à 16h30

Chiffres clés de 2024 :



**7 527
APPELS**
(7 555 en 2023)

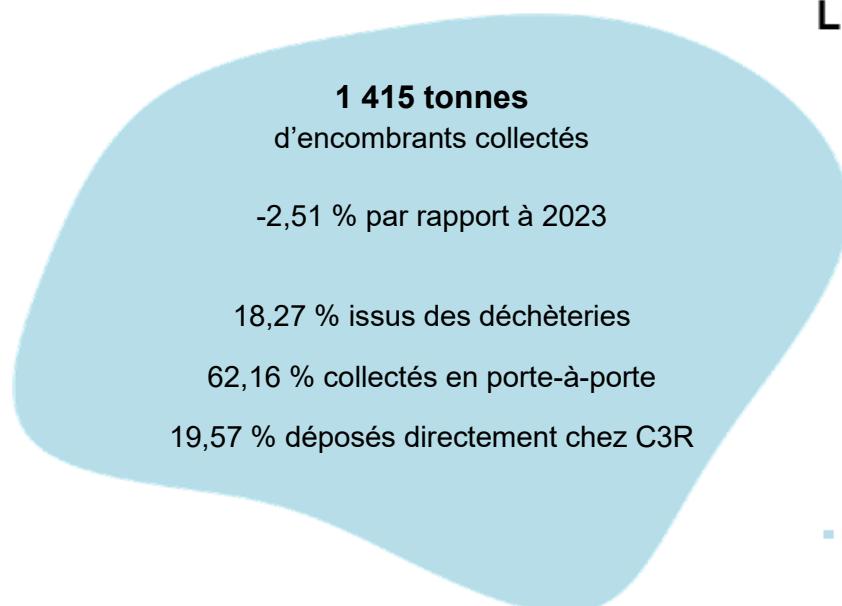


5 126 RDV
(90% ont lieu sur les 6
communes urbaines)
(4 693 en 2023)

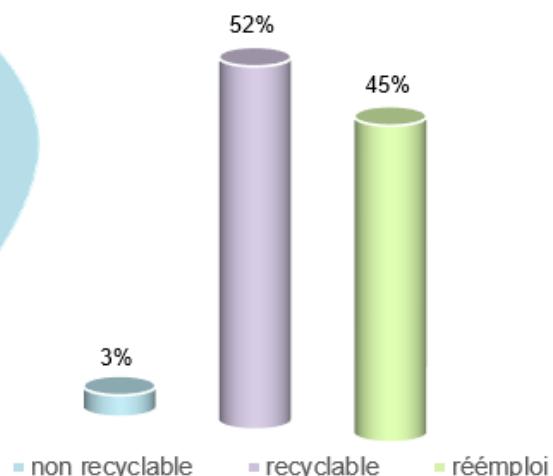


**76 478 KM
Parcourus**
(61 048 en 2023)

Les données techniques :



Le devenir des encombrants



Type de gestion :

Ce service a été confié à une association d'insertion, C3R (Collecte Réemploi et Recyclage en Roannais).

L'activité de C3R consiste à assurer la collecte, le tri et la valorisation des encombrants sur tout le territoire de Roannais Agglomération ; ceci afin d'éviter le recours à l'enfouissement des encombrants en favorisant leur réemploi ou leur recyclage, d'offrir un ramassage sur RDV gratuit chez le particulier, et enfin créer des emplois d'insertion.

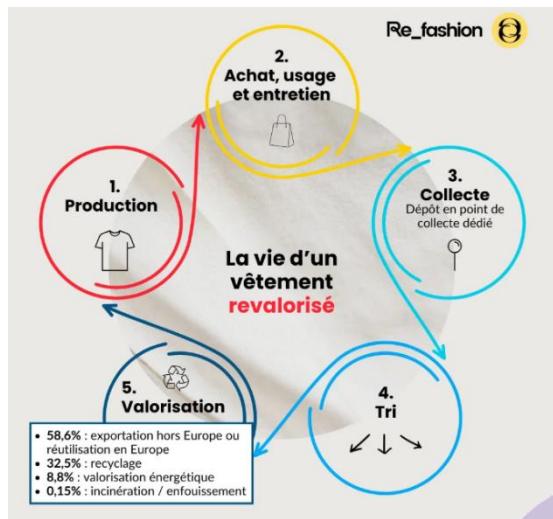


Cette activité de collecte est réalisée par une entreprise d'insertion qui emploie une quinzaine de personnes.

La SCIC C3R, société coopérative d'intérêts collectifs, a été créée par 4 structures d'insertion (Valorise, Ajire, Envie Loire et Emmaüs) et une association en concertation avec Roannais Agglomération.

La collecte des textiles

Une convention avec Le Relais Bourgogne a été signée lors de la création de Roannais Agglomération en 2013.



Les vêtements et chaussures collectés servent à créer des emplois, à limiter le gaspillage et à protéger l'environnement.

- 58,6 % des tonnages collectés sont réutilisés
- 32,5 % sont recyclés
- 8,8 % sont valorisés en énergie
- 0,15 % sont non recyclés



Le parc roulant

L'équipe du parc roulant est composée de 5 agents et d'un responsable. Ils entretiennent l'ensemble des véhicules et matériels roulants de Roannais Agglomération pour le bon fonctionnement des services.

Ils ont à leur charge 840 véhicules et matériels (voitures, vélo, poids lourds, grues, compacteurs, remorques, bennes, colonnes aériennes et enterrées...).

Leurs missions sont les suivantes :

Suivi des maintenances Préventives AIV et SEMAT

Interventions sur les véhicules ou matériels suite aux rapports effectués chaque mois par les prestataires :
AIV (Partie hydraulique des grues, ampliroll et compacteurs)
SEMAT (Partie véhicule BOM)

Réparations des véhicules et matériels

Réparations quotidiennes sur les parties mécaniques, hydrauliques, électriques, carrosserie, graissage, pneumatiques suite aux différentes demandes d'interventions des agents de Roannais Agglomération concernant leur véhicule de service

Réparation des Colonnes d'Apport Volontaires (CAV)

Réparation des CAV sur la partie ferraille, bois et résine

Gestion des contrôles techniques VL et PL

Pré-contrôles des véhicules avant passage au contrôle technique VL ou au passage des mines PL

Chiffres clés de 2024 :



1526 interventions réalisées

1397 en interne
129 en externe



127 interventions en moyenne par mois



Transition énergétique du parc de véhicules légers : une dynamique engagée vers l'électrification

Dans le cadre des objectifs nationaux de transition écologique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la transformation progressive du parc de véhicules légers (VL) de Roannais Agglomération constitue un axe fort de la politique de développement durable mise en œuvre.

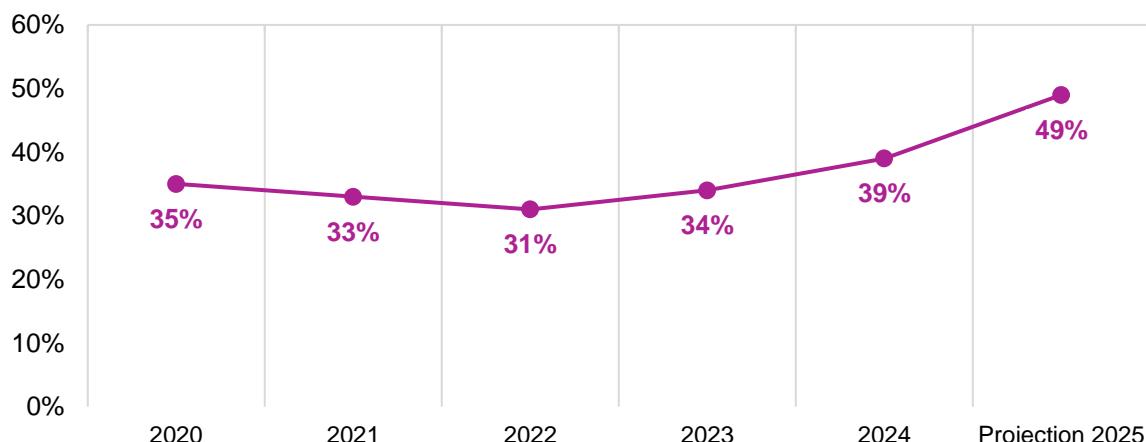
Conformément aux orientations fixées par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) n°2019-1428 du 24 décembre 2019, et à l'article L.224-8 du Code de l'environnement, les collectivités territoriales sont invitées à verdir leur flotte, avec des objectifs progressifs de renouvellement par des véhicules à faibles émissions (VFE), notamment électriques.

L'intercommunalité a engagé cette transition dès 2015 avec l'acquisition des premières citadines électriques : PEUGEOT ION.

Le graphique ci-dessous illustre l'évolution de la part des véhicules électriques du parc de VL au cours des dernières années.

Roannais Agglomération a donc atteint les objectifs réglementaires.

Part de VL électriques sur le parc VL total



Rappel objectifs loi LOM :

2022 = 30%

2024 = 40%



LES INDICATEURS FINANCIERS

La fiscalité

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu par le service de collecte.

Cette taxe est destinée au financement de la collecte et du traitement (collecte, tri, enfouissement, valorisation matière, charges de structure, etc.) des déchets ménagers.

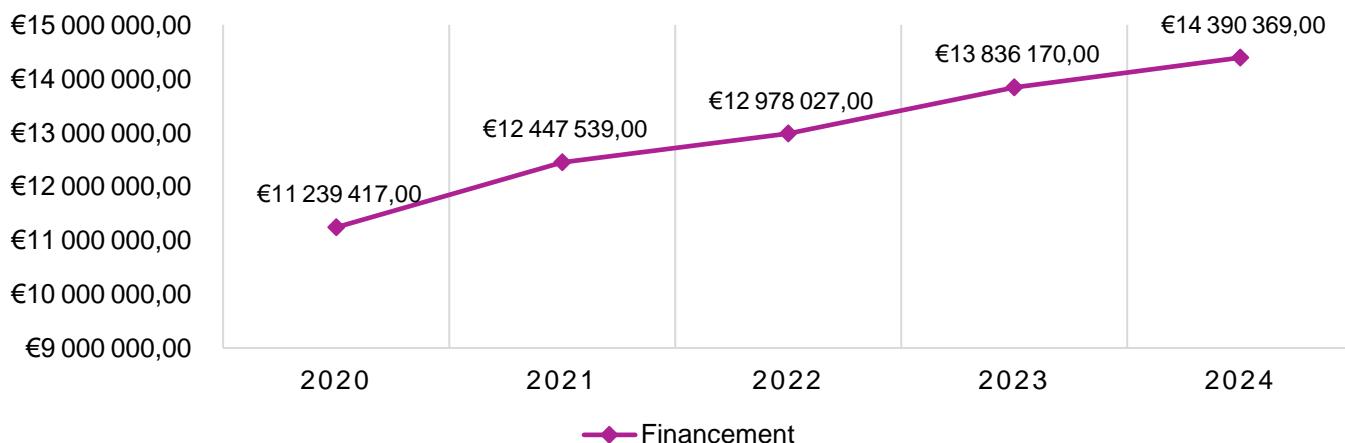
Le conseil communautaire, lors de sa séance du 16 décembre 2020, a fixé le même taux pour l'ensemble de son territoire : 9 %, confirmant ainsi le niveau de service identique sur les 40 communes.

Fiscalité et modalités de financement :

Montant perçu en 2024 : 14 390 369 €

Rappel en 2023 : 13 836 170 €

EVOLUTION DE LA TEOM PERÇUE (EN €)



Le taux d'imposition reste inchangé depuis 2020, mais les bases fiscales et la population ont évolué, ce qui explique cette augmentation régulière.

La matrice des coûts

Pour aider les collectivités locales à mieux connaître et gérer les coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point deux outils : la matrice des coûts et la méthode ComptaCoût®.

Qu'est-ce que la matrice des coûts ?

La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Qu'est-ce que l'outil ComptaCoût® ?

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

La méthode ComptaCoût® permet de :

- mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets ;
- faciliter et pérenniser le remplissage de la matrice chaque année ;
- développer des outils de suivi de l'activité du service ;
- de comparer les coûts d'une collectivité à une autre.

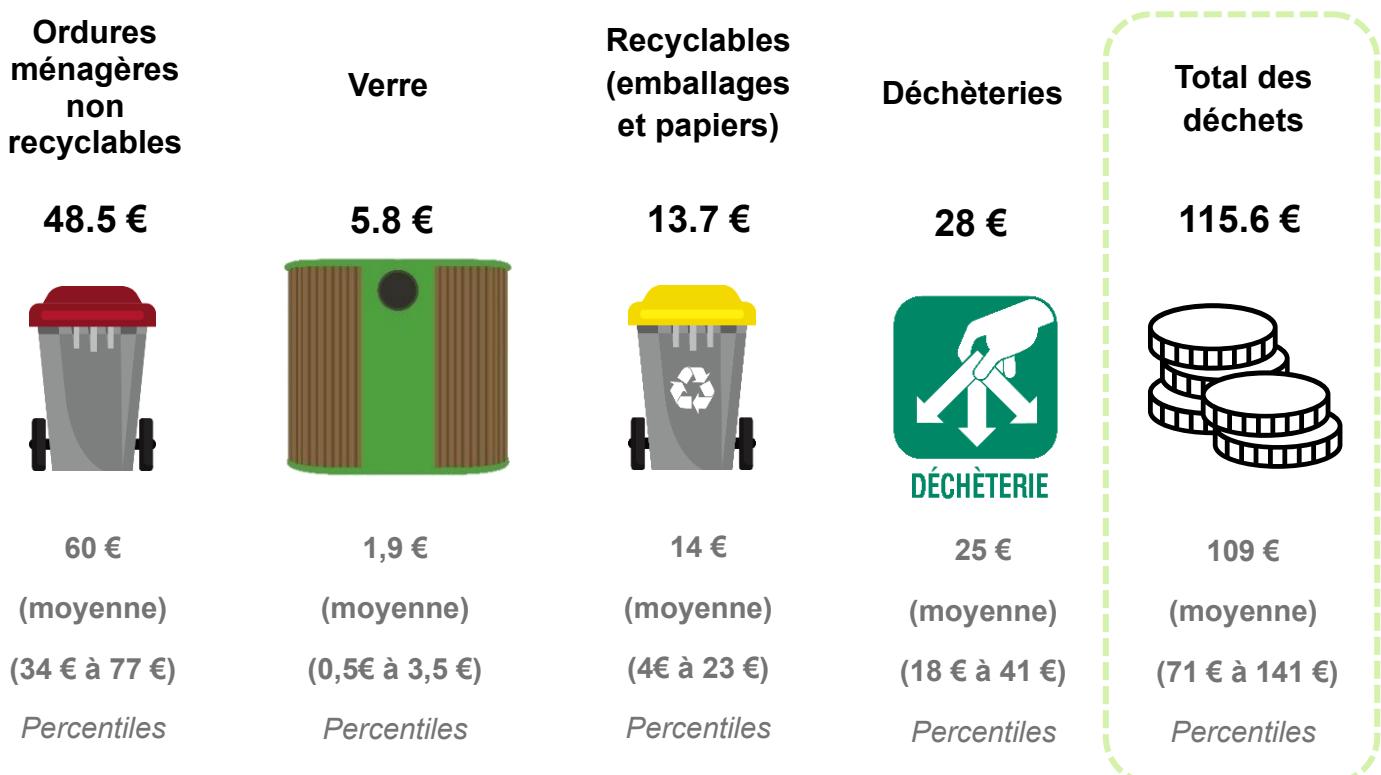
Les données comptables qui alimentent la matrice des coûts sont souvent retraitées pour respecter le principe d'annualité (dépenses et recettes réelles de l'année étudiée), pour ne pas prendre en compte la récupération de la TVA (et ainsi pouvoir se comparer avec d'autres collectivités qui n'appliquent pas cette règle comptable), ou encore pour neutraliser des dépenses ou recettes exceptionnelles qui ne reflètent pas le fonctionnement du service.

Pour 2024, voici les données utilisées pour le remplissage de la matrice des coûts, leur différence avec le compte administratif et les explications qui en découlent :

Fonctionnement	CA	Matrice des coûts	Définition	Explications
RECETTES	17 947	17 479	- 468	<ul style="list-style-type: none">- 155 K€ de recettes ventes de matériaux (Recettes réelles sur 2024)- 297 K€ soutiens recalculés au tonnage réel et sur l'année 2024- 16 K€ atténuation de charges, annulation de titres
DEPENSES	15 347	14 948	- 399	<ul style="list-style-type: none">- 1 003K€ de retraitement TVA- 8 K€ de retraitement de la Masse salariale- 66 K€ Dépenses réelles SEEDR sur 2024+ 771 K€ Charges indirectes- 93 K€ atténuation de charges

La matrice des coûts 2024 de la direction déchets ménagers est en annexe.

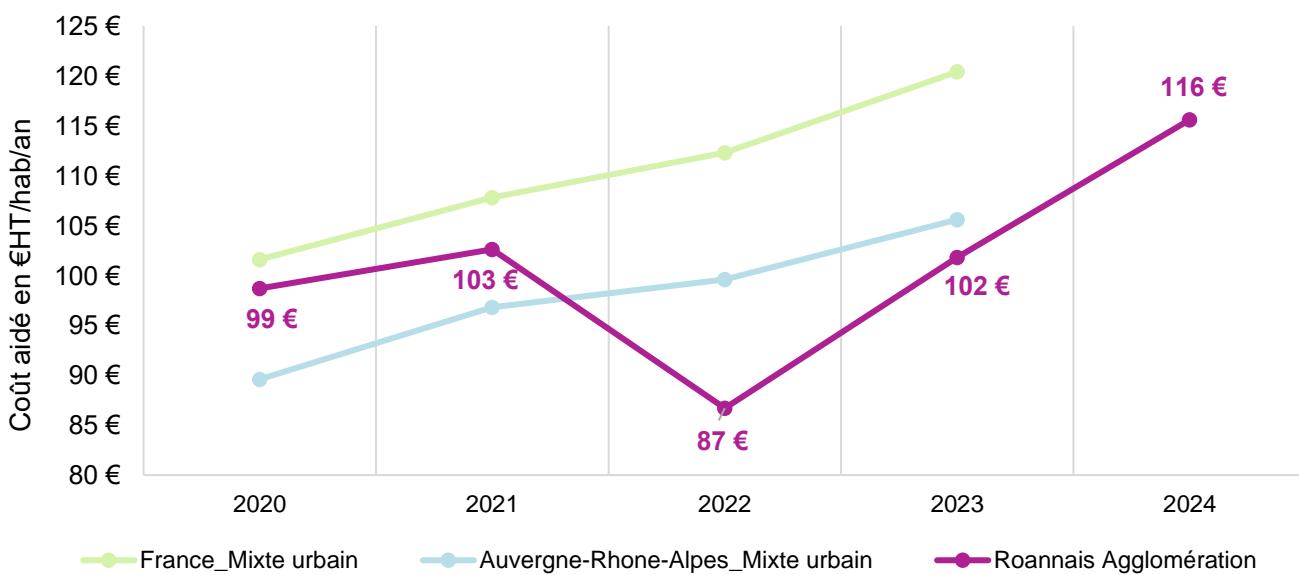
Coûts aidés par habitant par rapport au référentiel national



Source : ADEME, Référentiel national des coûts du service public des déchets en 2020

Percentiles : 80% des collectivités se situent dans cette fourchette de coûts.

Évolution du coût aidé - Tous flux (en €HT/hab.)



LES PERSPECTIVES 2025

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Roannais Agglomération a adopté un PLPDMA 2025-2030 par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2024.

Qu'est-ce qu'un PLPDMA ?

Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un cadre stratégique pour réduire la production de déchets ménagers et assimilés. L'objectif est de favoriser une gestion durable des déchets en limitant leur production, en encourageant le tri, le réemploi et en promouvant des pratiques de consommation responsable.

Le PLPDMA se fixe des objectifs ambitieux mais réalisables, sur une période de 6 ans, en concertation avec les autres services internes de l'EPCI, les acteurs locaux et les habitants.

Il est compatible avec les plans et programmes d'échelons territoriaux supérieurs, à savoir le programme national de prévention des déchets et le plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Les objectifs poursuivis par l'agglomération s'inscrivent, notamment, dans les dispositions prévues par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte et la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire.

Les principaux objectifs incluent :

Réduire la quantité de déchets ménagers produits par habitant

Réduire les déchets enfouis

Réduire la production des déchets ménagers et assimilés soit l'ensemble des déchets produits sur le territoire

Augmenter le taux de valorisation des déchets

Augmenter le taux de réutilisation des déchets

Sensibiliser les citoyens aux enjeux du tri et de la prévention des déchets

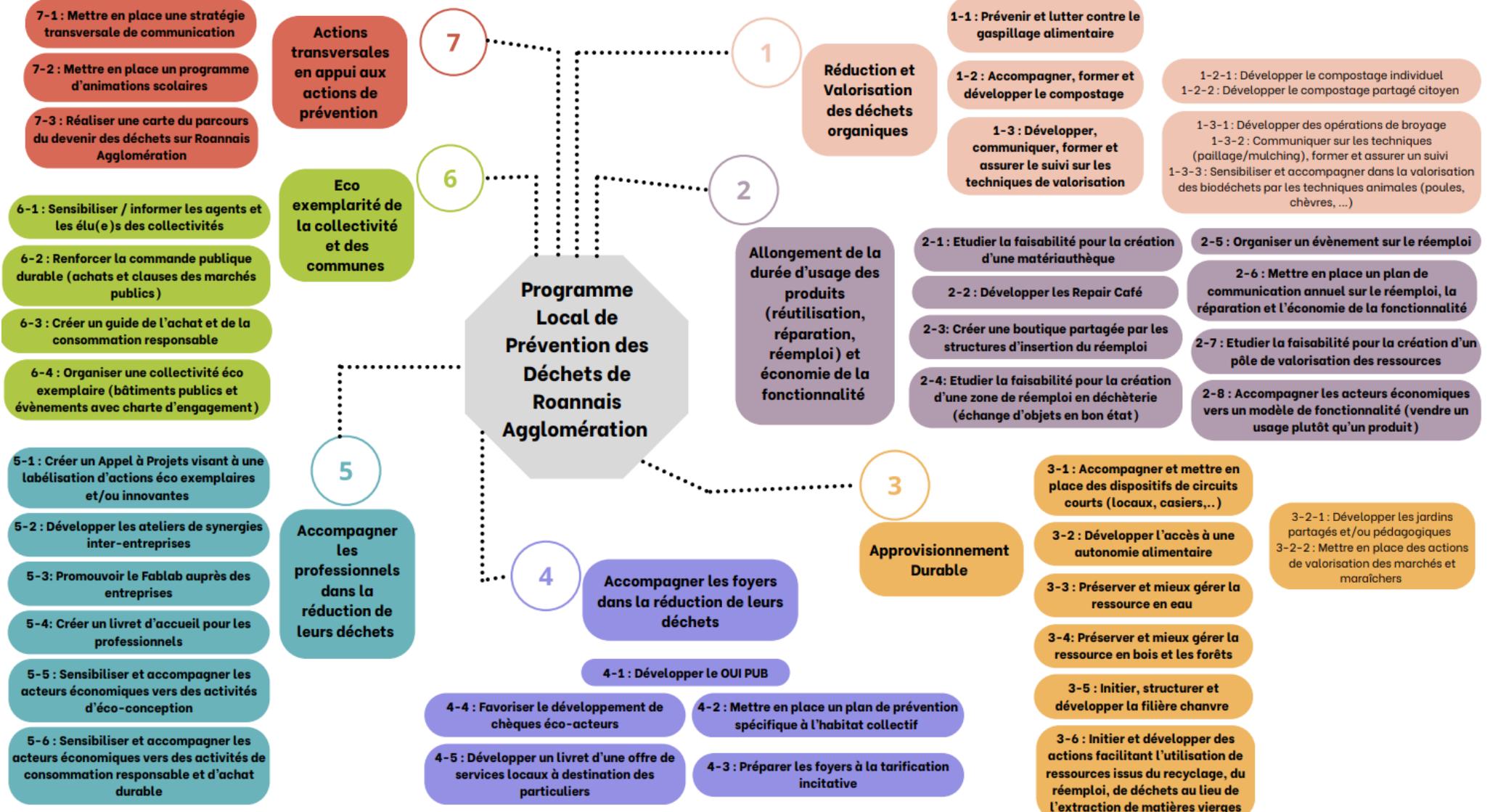
Promouvoir l'économie circulaire et les circuits courts

Mettre en place des dispositifs spécifiques pour les déchets organiques



Afin d'établir le plan d'actions, un diagnostic de territoire a été établi et a mis en évidence 7 axes pour parvenir à limiter la production de déchets des usagers sur l'agglomération, comptabilisant au total 35 actions à mettre en œuvre.

Les axes et les actions du PLPDMA de Roannais Agglomération



Le Plan de Lutte contre les Déchets Abandonnés (PLDA)

L'éco-organisme CITEO, en charge des emballages et des papiers, a élaboré une convention de soutien pour lutter contre les déchets abandonnés diffus afin de soutenir financièrement les groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoiement de ces déchets.

Dans ce cadre, Roannais Agglomération s'est engagé, par délibération du conseil communautaire du 11 juillet 2024, dans l'élaboration d'un plan d'actions visant à prévenir et lutter contre les déchets abandonnés diffus autour des points d'apports volontaires de son territoire.

La convention est conclue pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois pour une durée de 3 ans.

Les objectifs sont les suivants :



Réduire les déchets abandonnés

Favoriser le geste de tri

Améliorer le cadre de vie des habitants

Pour établir le plan d'actions, Roannais Agglomération a débuté la réalisation d'un diagnostic en 2024 :

1

Analyse des déchets collectés lors du nettoyage autour des points d'apports volontaires sur les 6 communes en régie



- Recensement du nombre et des types de déchets abandonnés autour de PAV
- Réalisation de cartographies des points noirs de dépôts sauvages

2

Questionnaire auprès des communes pour l'identification des lieux de dépôts sauvages en zone PAV et hors zone PAV



- Recensement des lieux de dépôts, du type de déchets abandonnés, la récurrence des dépôts et les actions mises en œuvre pour lutter contre les déchets abandonnés
- Réalisation de cartographies des points noirs de dépôts sauvages

3

Micro-trottoir auprès des usagers (prévu en 2025)



- Évaluer le sentiment de propreté des habitants

En 2025, Roannais Agglomération consolidera le diagnostic et élaborera le plan d'actions de lutte contre les déchets abandonnés en concertation avec les communes et les partenaires du territoire.

Ce plan d'actions s'articulera autour des axes d'amélioration à mettre en œuvre sur les aspects techniques et les aspects de communication.

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau des sensibilisations 2024	55
Annexe 2 : Matrice des coûts 2024.....	60
Annexe 3 : Tableau SEEDR	61

Annexe 1 : Tableau des sensibilisations 2024

SENSIBILISATIONS 2024					
Mois	Type	Thématique	Structure / évènement / lieu / commune	Cible	Nombre de personnes
Mars	Animation	Tri	J'aime la Nature Propre - Gravière aux oiseaux - Mably	Scolaires	100
Avril	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Le Parc - Roanne	Grand Public	20
Avril	Animation	Déchets alimentaires	Mably Nature Net - Parc Louise Michel - Mably	Grand Public	20
Avril	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Le Coteau	Grand Public	20
Avril	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Commelle Vernay	Particuliers	157
Avril	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Commelle Vernay	Particuliers	114
Avril	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Villerest	Particuliers	22
Avril	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Mably	Particuliers	91
Avril	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Mably	Particuliers	105
Avril	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Villerest	Particuliers	81
Avril	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Riorges	Particuliers	131
Avril	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	104
Avril	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Arsenal - Roanne	Grand Public	20

Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	103
Mai	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Mulsant - Roanne	Grand Public	20
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence Marché - Roanne	Particuliers	225
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	47
Mai	Permanence et animation	Déchets alimentaires	Fête des Fleurs - Riorges	Particuliers	451
Mai	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Clermont - Roanne	Grand Public	20
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence Marché - Roanne	Particuliers	87
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	32
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	24
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence Marché - Le Coteau	Particuliers	127
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	34
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence Marché - Roanne	Particuliers	87
Mai	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	21
Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	26
Juin	Permanence et animation	Déchets alimentaires	100 % santé 100 % plaisir - Roanne	Particuliers	138
Juin	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Bords de Loire - Roanne	Grand Public	20

Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence Marché - Le Coteau	Particuliers	57
Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	12
Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence Marché - Roanne	Particuliers	48
Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	19
Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	18
Juin	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Mâtel - Roanne	Grand Public	20
Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	55
Juin	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Centre - Roanne	Grand Public	20
Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	61
Juin	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	68
Juillet	Animation	Déchets alimentaires	Conseil de quartier Paris - Roanne	Grand Public	20
Août	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	31
Septembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence Marché - Roanne	Particuliers	131
Octobre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	57
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence Marché - Roanne	Particuliers	91
Décembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	46

Août	Permanence et animation	Déchets alimentaires	Fêtobourg - Mably	Particuliers	18
Septembre	Animation	Déchets alimentaires	Anim'Quartier - Parc des Sports - Roanne	Particuliers	30
Septembre	Animation	Tri	CFA - Mably	Scolaires	200
Septembre	Permanence et animation	Déchets alimentaires	Fête du Développement Durable - Riorges	Particuliers	40
Septembre	Animation	Tri	CFA - Mably	Scolaires	200
Octobre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	18
Octobre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Coutouvre	Particuliers	6
Octobre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Saint-Vincent-de-Boisset	Particuliers	10
Octobre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Perreux	Particuliers	7
Octobre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Perreux	Particuliers	2
Octobre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Parigny	Particuliers	15
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Notre-Dame-de-Boisset	Particuliers	8
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Saint-Martin-D'Estréaux	Particuliers	32
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Le Crozet	Particuliers	0
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de La Pacaudière	Particuliers	20
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence aux Ateliers Solidaires - Riorges	Particuliers	25

Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Changy	Particuliers	3
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Pouilly-Les-Nonains	Particuliers	15
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Saint-Jean-Saint-Maurice-Sur-Loire	Particuliers	8
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Saint-Léger-sur-Roanne	Particuliers	12
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Renaison	Particuliers	21
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Renaison	Particuliers	14
Novembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Lentigny	Particuliers	9
Décembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Saint-Haon-Le-Châtel	Particuliers	15
Décembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Ouches	Particuliers	18
Décembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Ambierle	Particuliers	31
Décembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Saint-Alban-Les-Eaux	Particuliers	2
Décembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Saint-André-d'Apchon	Particuliers	26
Décembre	Permanence	Déchets alimentaires	Permanence sur la commune de Saint-Germain-Lespinasse	Particuliers	58

Annexe 2 : Matrice des coûts 2024

Matrice standard de présentation des coûts 2024 du service déchets

		Année N	FLUX DE DECHETS					
			Montants en € HT	Ordures ménagères	Emballages / Papier	Verre	Déchets des déchetteries	
Fonctionnelles	Charges de structure indirectes	263 418,63	208 516,88	39 476,80	49 494,94	182 129,20	27 427,54	770 464,00
	Charges de structure directes	279 007,85	220 856,99	41 813,06	52 617,17	192 907,67	29 050,72	816 253,46
	Communication	24 385,42	18 245,99	676,62	20 559,82		318 252,85	382 120,70
	TOTAL	566 811,90	447 619,86	81 966,48	122 671,93	375 036,87	374 731,11	1 968 838,15
Charges Techniques	Prévention	113 020,94	112 056,04		21 721,76			246 798,74
	Collecte							
	Pré-collecte	541 779,43	435 776,19	318 484,38			67 820,17	1 363 860,17
	Collecte	1 664 934,86	1 296 339,52	286 499,11	1 367 556,59	800 029,56	353 510,54	5 768 870,18
	Transfert/transport	634 566,99	375 788,83	60 041,62	729 394,34	6 097,28		1 805 889,06
	Traitemen							
	Charges liées à l'intercommunalité	119 404,37	72 884,38		65 208,44	1 903,48	2 295,44	261 696,12
	Tri/Conditionnement		1 219 824,61	0,00	26 671,75			1 246 496,36
	Compostage				188 259,52	629,66	38 417,50	227 306,68
	Autre valorisation énergétique				104 328,30	10 698,08		115 026,38
	Inertes				12 268,39			12 268,39
	autre charges							0,00
	Stockage	1 363 836,32		0,00	490 197,14	14 432,40		1 868 465,86
	Déchets toxiques				62 537,13			62 537,13
	Total traitement	1 483 240,69	1 292 708,99	0,00	949 470,68	27 663,61	40 712,94	3 793 796,92
	Autres charges (conventions)	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	4 437 542,92	3 512 669,57	665 025,11	3 068 143,37	833 790,45	462 043,65	12 979 215,07
TOTAL CHARGES		5 004 354,82	3 960 289,43	746 991,59	3 190 815,29	1 208 827,33	836 774,76	14 948 053,22
Industrielles	Ventes de produits et d'énergie							
	Matiériaux	472,00	583 951,22	112 273,58	216 773,51	7 055,47		920 525,78
	Compost							
	Energie							
	Prestations à des tiers				0,00			0,00
Produits tous supports associés	Autres produits	1 000,00	21 000,00	0,00	600,00			22 600,00
	TOTAL	1 472,00	604 951,22	112 273,58	217 373,51	7 055,47		943 125,78
	ADELPHÉ (Matiériaux et communicat)	0,00	1 655 054,00	36 159,00				1 691 213,00
	ADELPHÉ (Ambassadeurs)		70 639,49	1 543,31				72 182,80
Aides	ECO ORGANISMES				104 808,17	10 673,68		115 481,85
	CITEO PAPIER			189 748,77		12 827,23		202 576,00
	TOTAL	0,00	1 915 442,26	37 702,31	104 808,17	23 500,91	0,00	2 081 453,65
	subventions d'investissements	31 966,84	31 966,84	0,00	0,00			63 933,68
Autres	Subv de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
	Aides à l'emploi	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
	TOTAL	31 966,84	31 966,84	0,00	0,00	0,00		63 933,68
TOTAL PRODUITS		33 438,84	2 552 360,33	149 975,89	322 181,68	30 556,38	0,00	3 088 513,11
Autres infos	Contribution des usagers							
	TEOM	5 987 531,48	1 810 057,13	710 342,69	3 438 041,65	1 416 782,24	1 027 613,81	14 390 369,00
	Redevance spéciale et facturation usagers							
	Contribution des collectivités							0,00
Montant de la TVA acquittée		294 110,50	183 711,58	27 611,16	154 545,54	67 550,65	66 838,68	794 368,12
								17 478 882,11
Coûts								
	Coût complet	5 004 354,82	3 960 289,43	746 991,59	3 190 815,29	1 208 827,33	836 774,76	14 948 053,22
	Coût technique	5 002 882,82	3 355 338,21	634 718,01	2 973 441,78	1 201 771,86	836 774,76	14 004 927,44
	Coût partagé	5 002 882,82	1 439 895,94	597 015,71	2 868 633,61	1 178 270,94	836 774,76	11 923 473,79
	Coût aidé HT	4 970 915,98	1 407 929,10	597 015,71	2 868 633,61	1 178 270,94	836 774,76	11 859 540,11
	Montant de la TVA acquittée	294 110,50	183 711,58	27 611,16	154 545,54	67 550,65	66 838,68	794 368,12
	Coût aidé TTC	5 265 026,48	1 591 640,69	624 626,87	3 023 179,15	1 245 821,60	903 613,44	12 653 908,23
		5 265 026,48	1 591 640,69	624 626,87	3 023 179,15	1 245 821,60	903 613,44	12 653 908,23
	Coût imputé	5 987 531,48	1 810 057,13	710 342,69	3 438 041,65	1 416 782,24	1 027 613,81	14 390 369,00
Nbre de tonnes		15 137	6 392	3 598	21 748	1 415	485	48 775
Coût complet/tonne		330,61 €	619,56 €	207,60 €	146,72 €	854,29 €	1 725,17 €	306,47 €
Coût complet/ hab.		49,13 €	38,88 €	7,33 €	31,33 €	11,87 €	8,22 €	146,76 €
Coût technique/tonne		330,51 €	524,92 €	176,39 €	136,72 €	849,31 €	1 725,17 €	287,13 €
Coût technique/hab.		49,12 €	32,94 €	6,23 €	29,19 €	11,80 €	8,22 €	137,50 €
Coût partagé/tonne		330,51 €	225,26 €	165,92 €	131,90 €	832,70 €	1 725,17 €	244,46 €
Coût partagé/hab.		49,12 €	14,14 €	5,86 €	28,17 €	11,57 €	8,22 €	117,07 €
Coût aidé HT/tonne		328,40 €	220,26 €	165,92 €	131,90 €	832,70 €	1 725,17 €	243,15 €
Coût aidé HT/hab.		48,81 €	13,82 €	5,86 €	28,17 €	11,57 €	8,22 €	116,44 €
Coût aidé TTC/tonne		347,83 €	249,00 €	173,59 €	139,01 €	880,44 €	1 862,97 €	259,44 €
Coût aidé TTC/hab.		51,69 €	15,63 €	6,13 €	29,68 €	12,23 €	8,87 €	124,24 €

Annexe 3 : Tableau SEEDR

Tonnages 2024		Roannais agglomération			
Population municipale au 1er janvier 2025 (sans double compte)		101 851			
Déchèteries	Varennes	Villette et C3R	Mardeloup	La Pacaudière	
Ordures Ménagères Résiduelles (t)					15 136,66
Ratio OMR / Hab (Kg)					148,62
Encombrants déchèteries (t)	999,46	3 289,64	891,08	314,18	5 618,92
Ratio enc. / Hab (Kg)					55,17
Total ISDND (t)					20 755,58
Ratio DMR ISDND (sans refus de tri)					203,78
Ratio DMR (avec refus de tir) ISDND et Incinérateur					222,46
Litière chat					6,62
Total DMR (avec refus de tri)					22 657,68
Pourcentage / Total					38,67 %
Emballages centre de tri					6 392,09
dont Journaux-Magazines-Revues (JMR)					1 138,03
dont Gros de Magasin (GM)					-
dont Emballages Triés					3 288,04
refus de tri traités					1 902,10
Total emballages triés sur l'année sans les refus					4 426,07
Total emballages expédiés sur l'année sans les refus					4 638,26
Perf. collecté (Kg / Hab)					62,76
Perf. trié (Kg / Hab)					32,28
Perf. trié avec JMR et GM (Kg/Hab)					43,46
JMR (PAV JMR)					-
Papiers bureaux (collecte séparée)					76,92
Performance (Kg / Hab)					0,76
Verre					3 598,30
Performance (Kg / Hab)					35,33
Total Trié collecte sélective					8 101,29
Performance CS recyclé (Kg/Hab)					79,54
Total Collecté collecte sélective					10 067,31
Performance CS Collecté (Kg/Hab)					98,84
Pourcentage / Total					18,75 %
Collecte Biodéchets					485,04
Perf. collecté (Kg / Hab)					4,76
Cartons et collecte pro	204,78	418,50	169,22	54,50	847,00
Ferrailles	203,00	573,28	235,88	91,24	1 103,40
Déchets verts		6 449,32	1 686,34		8 135,66
Bois A (chauffage)		-			-
Souches		164,38			164,38
Bois B (mélange)	408,72	1 271,12	488,26	174,30	2 342,40
Bois C (produits toxiques)					-
Déchets d'ameublement (Ecomobilier) et jouet	492,08	953,16	360,94	148,94	1 955,12
Textile					234,79
Plastique	6,78	17,36	5,30		29,44
Ressourceries					654,81
DMS (hors Eco-DDS) - radio / camping gaz	11,33	25,46	10,60	3,48	50,87
DDS (DMS collectés par Eco-DDS) et outils du peintre	21,75	44,23	17,91	5,97	89,85
Huile Ménagère	1,52	2,50	1,20	0,58	5,80
Huile de vidange	7,65	19,71	11,07	3,33	41,76
Batterie	5,75	7,90	5,66	0,89	20,20
Piles	2,650	4,130	3,160	0,991	10,93
Extincteurs	2,28	2,34	1,20	0,46	6,27
Portes et fenêtres sans bois	-	10,06	-	1,86	11,92
Cartouche d'encre	0,225	0,635	0,173	0,071	1,10
Lampes et néons	0,40	1,81	0,86	0,102	3,17
DEEE	176,94	468,31	152,73	62,71	860,69
Articles de sport et de Loisirs	5,120	5,890	4,230	1,57	16,81
Articles bricolage et jardinage	3,390	4,300	7,160	1,55	16,40
Pneus		21,56	16,58		38,14
Laine de verre					-
Plâtre	79,55	180,14	76,31	33,14	369,14
Gravats plâtrés		-			-
Déchets inertes (gravats et terre)	714,30	3 717,85	699,75	223,05	5 354,95
Total déchets dangereux (DMS, Huile vidange, batterie, extincteur, Bois C, cartouche d'encre, lampes-néons, DEEE et piles)	228,97	574,52	203,36	78,00	1 084,85
Total valorisé déchèterie hors inerte sans textile	1 633,91	10 646,09	3 254,78	585,68	16 775,27
Ratio déchèterie (Kg/hab) hors inerte et encombrants					164,70
Ratio déchet. avec encombrants (Kg/hab) hors inerte					219,87
Ratio déchet. avec encombrants et inerte (Kg/hab)					272,45
Pourcentage / Total					41,23%
Total valorisé sans les dangereux et sans inertes					24 582,08
DMA sans inerte et sans dangereux					47 239,76
Ratio valorisé sans dangereux et sans inertes par Hab (Kg)					241,35
Taux valorisation sans les dangereux et sans inertes					52,04
OMA (OMR+CS collecté)					25 203,97
Ratio OMA par Hab (Kg)					247,46
DMR (t) (OMR, enc. Et refus de tri)					20 755,58
Ratio DMR par Hab (kg)					203,78
DMA avec inerte					53 679,56
Ratio total par Hab (Kg)					527,04
DMA sans inerte					48 324,61
Ratio total par Hab (Kg)					474,46